

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire des Vallons du Lyonnais

2021/2026

ENTRE

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)

Représentée par Daniel MALOSSE, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1er juillet 2021,

Ci-après désigné par la CCVL,

ET

Le Département du Rhône,

Représenté par Christophe GUILLOTEAU, président,

Ci-après désigné par « le Département »;

ET

L'État,

Représenté par Benoît ROCHAS, sous-préfet en charge du Rhône-Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition

éologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1. Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des Vallons du Lyonnais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités.

Le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics.

Le présent contrat est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

ARTICLE 2. Ambition du territoire de la CCVL

La CCVL entend engager prochainement, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, l'élaboration d'un projet de territoire qui déterminera l'ambition politique et stratégique du territoire (EPCI et communes réunies).

Ce projet reliera l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. Cette vision stratégique constituera la colonne vertébrale du projet de territoire et donnera un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Au préalable, la CCVL a décidé de confier à l'Agence d'urbanisme une mission de diagnostic de son territoire, dans le prolongement de celui réalisé sur l'ensemble du Département du Rhône dans le cadre de la démarche PACTE Rhône.

2.1 Présentation de la CCVL

La CCVL est un **EPCI périurbain situé dans l'Ouest Lyonnais** composé de 8 communes sur une surface de 104 Km² et 30 000 habitants (11 800 ménages). La CCVL représente environ 6,5% de la population du Département du Rhône.

Territoire attractif, la CCVL a connu la plus **forte croissance démographique** (avec la CCVG) dans le département du Rhône ces 10 dernières années (soit 1,5% par an).

Cette croissance démographique est liée à une **part importante de ménages avec enfants** (35% des ménages du territoire) ce qui implique une **forte demande de services spécifiques : établissements petite enfance, écoles, équipements de sports et loisirs ou encore transports**.

Cependant, la CCVL, comme la plupart des territoires de l'ouest lyonnais, est un territoire vieillissant : les personnes de plus de 60 ans représentent 23% de la population de la CCVL alors qu'elles représentaient 19,5% 10 ans plus tôt. Cette tendance au vieillissement renforce le **besoin en services et équipements dédiés aux seniors et notamment les problématiques d'accès à la santé et à la dépendance**.

La CCVL compte une majorité de propriétaires occupants : 74% de maisons individuelles / 26 % de collectif / 71% de propriétaires occupants / 21% de locataires parc privé / 7 % de locataires parc public.

Le revenu médian des habitants de la CCVL est plutôt élevé mais on constate de fortes disparités : les 10% les plus riches disposent d'un revenu (45 220€ /an) 3 fois plus élevé que les 10% les plus pauvres (15 440 € /an) et 1,7 fois plus élevé que le revenu médian (26 270 € /an). Près de 6% des ménages (11% dans le Département) vit avec des bas revenus (1000€ /mois).

Le taux de chômage sur le territoire de la CCVL est modéré : 6,4%

En ce qui concerne **l'emploi**, la CCVL compte 7400 emplois et 14 400 actifs. Seuls 24% des emplois sont occupés par des habitants de la CCVL.

117 établissements de plus de 10 salariés /22 Etablissements de de plus de 50 salariés/ 12 établissements dans la tranche 50/100.

Au total, on compte 95 000 déplacements par an : **85% des déplacements sont réalisés soit vers la Métropole lyonnaise (39 000) soit en interne à la CCVL (42 000)**.

La part des déplacements en voiture dans les déplacements « intra communaux » est 64% (plus forte moyenne du Rhône après la CCEL). Les habitants de la CCVL possèdent 19 000 voitures en 2017 (+ 3900 en 10 ans alors que + 3500 habitants nouveaux) !

Taux d'équipement moyen en voitures : 95% ; seuls 5% des ménages ne sont pas équipés.

8% des ménages consacrent 1/5 de leur budget à la mobilité. A l'échelle du département : 13%

Le territoire des Vallons du Lyonnais est relativement préservé mais il continue à s'artificialiser : 0,5 % d'artificialisation entre 2005 et 2015 au profit d'espaces urbains (équipements publics et privés, logements) et au détriment d'espaces agricoles et naturels.

La CCVL dispose d'une **production agricole relativement diversifiée** : élevage, polyculture, maraîchage et horticulture. Ces productions agricoles contribuent à l'autonomie alimentaire mais **l'urbanisation résidentielle et économique concurrence les usages agricoles**.

2.2 Enjeux du mandat 2020/2026

Bien que l'élaboration du projet de territoire n'ait pas encore débuté et que le plan de mandat 2020/2026 n'ait pas encore été adopté au sein de la CCVL, les élus communautaires ainsi que les élus des 8 communes membres de la CCVL se sont accordés sur une vision stratégique du territoire qui s'inscrit dans la nécessaire transition écologique de celui-ci.

Les réflexions des élus du territoire ont conduit à retenir les enjeux suivants :

- **Limiter l'artificialisation des sols et préserver les ressources naturelles et les paysages de la CCVL** : condition de l'attractivité future du territoire mais aussi de sa résilience face aux enjeux de la transition énergétique
- **Rechercher l'autonomie alimentaire du territoire** en lien avec les territoires voisins avec une première étape **d'approvisionnement local de la restauration collective**
- Développer une **offre de mobilité alternative à la voiture** répondant aux besoins de tous les ménages. **Repenser l'espace public** pour sortir du tout voiture : création d'un **réseau de voies douces** sur l'ensemble du territoire communautaire, bornes de recharges de véhicules électriques, aides aux vélos...
- Développer le **tissu économique local** pour créer des emplois et réduire le besoin en mobilité longue distance lié aux caractéristiques résidentielles du territoire
- **Contribuer à la rénovation énergétique des bâtiments** de la CCVL et de ses communes et **rénovation énergétique des logements**
- **Contribuer au développement des énergies renouvelables** sur le territoire en lien avec les associations locales (toitures photovoltaïques, ombrières sur parkings...)
- **Offrir des services de proximité** en nombre suffisant aux habitants de la CCVL (écoles, crèches, centres de loisirs, équipements sportifs, culturels...)
- **Soutenir le commerce local** contribuant ainsi à faire vivre les villages
- **Accompagner les jeunes du territoire** (structure information jeunesse, apprentissage, logement, emploi)
- **Accompagner la population la plus âgée vers la transition numérique** (Espace France service, permanences d'un conseiller numérique dans les médiathèques...)

- Développer et structurer l'offre touristique, culturelle et sportive du territoire

ARTICLE 3. Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques retenues dans le cadre des CRTE en lien avec les enjeux identifiés sur le territoire :

- Orientation 1 : Transition écologique
- Orientation 2 : Cohésion
- Orientation 3 : Compétitivité /Attractivité

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 4. Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique porte sur le périmètre de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et de ses 8 communes membres.

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais est engagée dans des démarches structurantes contractualisées avec l'Etat :

- Contrat de Ruralité (2017/2020),
- Contrat Enfance Jeunesse (2019/2022) bientôt remplacé par le Contrat Territorial Global,
- « Territoires d'industrie » porté par la Communauté d'agglomération « Vienne Condrieu » signé en 2019 et qui devrait couvrir la période 2019/2022.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action/projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

L'intégralité des projets portés par la CCVL et ses 8 communes membres respectent les engagements nationaux (stratégie bas carbone et biodiversité), avec une attention particulière à être économies en foncier et en ressources, et à améliorer l'état des milieux des naturels.

L'envergure des projets est très variable, structurants à l'échelle du territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Certains projets permettent d'accroître la coopération entre territoires : des actions sont communes à plusieurs CRTE.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 5.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie ci-dessous. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

La CCVL coopère étroitement avec plusieurs EPCI et partenaires en inter territorialité. Aussi, plusieurs syndicats jouent un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la CCVL.

- Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais regroupe 4 intercommunalités (CCVL, CCPA, CCVG et COPAMO) et porte le Schéma de Cohérence Territorial. Ce syndicat porte également le Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de ces 4 intercommunalités et met en œuvre de nombreuses actions en faveur de la transition écologique à l'échelle de la CCVL.
- Le SAGYRC, syndicat de rivière dont la CCVL est membre
- Le SMAGGA, syndicat de rivière dont la CCVL est membre
- Le SIAHVVY, syndicat d'assainissement qui regroupe plusieurs communes de la CCVL et des communes extérieures
- Le SIAHVG, syndicat d'assainissement qui regroupe plusieurs communes de la CCVL et des communes extérieures

- Le SIPAG, syndicat qui accompagne les personnes âgées des 8 communes de la CCVL et 5 communes extérieures dont 4 communes de la Métropole de Lyon
- -Le Syndicat Départemental de l'Energie du Rhône – SYDER
- L'office de Tourisme intercommunautaire, OTI des Monts du Lyonnais, association créée à l'échelle des 4 EPCI membres du SOL et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- La Marque Collective, association qui a pour objectif de promouvoir les produits agricoles locaux de 5 EPCI (CCVL, CCPA, COPAMO, CCVG et CCMDL)

La CCVL travaille enfin étroitement avec l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône – ALTE69 – qui réalise de nombreux accompagnements auprès de la CCVL, ses communes mais également les entreprises et les particuliers du territoire.

ARTICLE 5. Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCVL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE qui sera également responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle sera également chargée d'accompagner les porteurs de projets, notamment les communes membres de la CCVL.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la

collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

5.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.5 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants.

Ce document sera finalisé lorsque la CCVL et ses communes membres auront connaissance des crédits affectés par l'Etat aux opérations pour lesquelles des demandes de subvention DETR, DSIL rénovation énergétique, DSIL part exceptionnelle et DSIL classique ont été déposées en 2021.

ARTICLE 6. Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CCVL.

Il est composé de représentants du Bureau communautaire, des services de la CCVL et des services de l'Etat.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCVL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé de :

- Un représentant des services de l'Etat
- DGS et/ou DST, chargés de mission de la CCVL selon les thématiques abordées par le comité technique, DGS ou DST des communes
- Chargé de mission PCAET de la CCVL
- Chargé de mission PCAET du SOL le cas échéant
- Toute institution que le président de la CCVL jugerait utile d'associer et qui pourrait apporter par son expertise des éléments d'information au d'aide à la décision dans le cadre de la mise en œuvre du CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 7. Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 8. Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 9. Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 10. Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 11. Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 12. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à Vaugneray le 15 juillet 2021

Benoît ROCHAS

Sous-préfet en charge du Rhône Sud



Daniel MALOSSE
Président de la CCVL

CCVL - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS
127, Chemin du Stade
69670 VAUGNERAY

Christophe GUILLOTEAU

Président du Département du Rhône



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 3 – Tableau de synthèse de l'ensemble des opérations (actions et projets)



Fiche action

Commune d'YZERON

Réhabilitation du plateau sportif

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Description de l'action	<p>Le plateau sportif existant (42 m X 32 m), construit dans les années 1960, n'est plus utilisé depuis de nombreuses années (20 ans). Son état est très fortement dégradé et laissé à l'abandon (enrobés très altérés, invasion de la végétation, clôture en grillage abimée, mur d' entraînement au tennis vétuste...). Il s'agit de le réhabiliter afin de permettre la pratique des sports collectifs (hand ball, foot, basket, volley, tennis ballon, hockey, jeux pré-sportifs, tennis, jeux de raquette).</p> <p>L'équipement rénové serait ainsi mis à disposition des élèves des écoles publique et privée, des associations sportives (club de foot, ...), des habitants, les jeunes (via l'espace jeunes ou en autonomie), les séniors pour des pratiques sportives douces, mais également les résidents du foyer de vie.</p> <p>Il s'agirait d'effectuer la réfection complète de ce terrain, en particulier en mettant en sécurité les équipements techniques - armoire divisionnaire électrique de l'éclairage...) en prenant en compte un système vertueux de traitement des eaux pluviales, en mettant en conformité l'équipement avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, en apposant un matériau de revêtement adapté à la pratique multi sports, robuste, durable et facile d'entretien.</p>

Partenaires	La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Le choix d'un maître d'œuvre est en cours.																						
Coût prévisionnel	<table> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Montants HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Démolition</td> <td style="text-align: right;">29 450.00</td> </tr> <tr> <td>Réfection revêtement sol extérieur</td> <td style="text-align: right;">27 000.00</td> </tr> <tr> <td>Remplacement grillage</td> <td style="text-align: right;">3 700.00</td> </tr> <tr> <td>Panneaux baskets, cages hand, panneaux volley</td> <td style="text-align: right;">4 500.00</td> </tr> <tr> <td>Mise en sécurité éclairage</td> <td style="text-align: right;">500.00</td> </tr> <tr> <td>Mise en accessibilité</td> <td style="text-align: right;">2 500.00</td> </tr> <tr> <td>Marquage horizontal</td> <td style="text-align: right;">1 500.00</td> </tr> <tr> <td>Noue de récupération eaux pluviales</td> <td style="text-align: right;">4 200.00</td> </tr> <tr> <td>Prestations intellectuelles (diagnostics, maîtrise œuvre, etc...)</td> <td style="text-align: right;">22 810.55</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">93 910.55</td> </tr> </tbody> </table>		Montants HT	Démolition	29 450.00	Réfection revêtement sol extérieur	27 000.00	Remplacement grillage	3 700.00	Panneaux baskets, cages hand, panneaux volley	4 500.00	Mise en sécurité éclairage	500.00	Mise en accessibilité	2 500.00	Marquage horizontal	1 500.00	Noue de récupération eaux pluviales	4 200.00	Prestations intellectuelles (diagnostics, maîtrise œuvre, etc...)	22 810.55	Total	93 910.55
	Montants HT																						
Démolition	29 450.00																						
Réfection revêtement sol extérieur	27 000.00																						
Remplacement grillage	3 700.00																						
Panneaux baskets, cages hand, panneaux volley	4 500.00																						
Mise en sécurité éclairage	500.00																						
Mise en accessibilité	2 500.00																						
Marquage horizontal	1 500.00																						
Noue de récupération eaux pluviales	4 200.00																						
Prestations intellectuelles (diagnostics, maîtrise œuvre, etc...)	22 810.55																						
Total	93 910.55																						
Financement	<table> <tbody> <tr> <td>Emprunts</td> <td style="text-align: right;">18 782 € HT</td> </tr> <tr> <td>DETR</td> <td style="text-align: right;">18 783 € HT</td> </tr> <tr> <td>ANS</td> <td style="text-align: right;">18 782 € HT</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td style="text-align: right;">18 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td style="text-align: right;">19 564 € HT</td> </tr> <tr> <td>Total financements</td> <td style="text-align: right;">93 911.00 HT</td> </tr> </tbody> </table>	Emprunts	18 782 € HT	DETR	18 783 € HT	ANS	18 782 € HT	Département	18 000 € HT	Région	19 564 € HT	Total financements	93 911.00 HT										
Emprunts	18 782 € HT																						
DETR	18 783 € HT																						
ANS	18 782 € HT																						
Département	18 000 € HT																						
Région	19 564 € HT																						
Total financements	93 911.00 HT																						
Calendrier	<p>Début des travaux : septembre 2021 Fin des travaux : octobre 2021</p>																						
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Niveau de satisfaction des usagers Santé des usagers</p>																						



Fiche projet

Commune d'YZERON

Revitalisation du centre-bourg

Orientation stratégique n°	Ccohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Description de l'action	<p>Le centre bourg dispose d'une configuration riche pour un village : commerces -boulangerie, boucherie - épicerie - coiffure - couture, quatre restaurants, salle d'exposition artistique, atelier d'art, office du tourisme, halle centrale couverte. Toutefois, celui-ci se trouve engorgé par les véhicules en stationnement, et la circulation est difficile aux périodes de pointe.</p> <p>Ces problématiques posent donc des problèmes de sécurité des usagers (piétons, deux roues, véhicules)</p> <p>Par ailleurs, la mise en valeur du centre est souhaitée afin de dynamiser encore davantage les commerces et l'habitat du centre bourg.</p> <p>D'un point de vue esthétique et fonctionnel, il s'avère pertinent de mettre en valeur la place dans son ensemble, et notamment la halle centrale.</p> <p>Ces opérations s'inscrivent également dans un contexte touristique fort (lac, chemins de randonnées, Araire, et d'autant plus, avec la nouvelle activité de la tyrolienne qui attirera nombre de visiteurs).</p> <p>Ainsi, le centre bourg doit être à la hauteur des attentes de chacun.</p>
Partenaires	La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
Coût prévisionnel	Ce projet étant en phase d'étude, le coût

	prévisionnel n'est pas connu à ce jour.
Plan de financement	Ce projet étant en phase d'étude, le plan de financement n'est pas connu à ce jour.
Calendrier	Calendrier prévisionnel : 2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de satisfaction des usagers (habitants, touristes, visiteurs de passage) Rayonnement touristique Amélioration visuelle du bâti et de l'espace partagé Occupation, rénovation énergétique et esthétisme du bâti Dynamisme, activités des commerces locaux Appropriation de l'espace par les deux roues Réduction des nuisances dues aux véhicules



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action

Commune d'YZERON

Extension du réseau de la chaufferie des Combes et mise en place d'une seconde chaudière

Orientation stratégique n°	Transition, énergie renouvelable, cohésion																
Action n°																	
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON																
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON																
Description de l'action	Dans le cadre de la construction d'une nouvelle résidence pour personnes porteuses d'un handicap psychique, le raccordement des locaux au réseau de chaleur des Combes nécessite une extension, ainsi que la mise en place d'une seconde chaudière bois, sur le site des Combes. Une étude de faisabilité et technique a déjà été réalisée.																
Partenaires	La commune assurera la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de l'opération.																
Coût prévisionnel	<table><thead><tr><th></th><th>Montants HT</th></tr></thead><tbody><tr><td>Gros œuvre</td><td>780.00</td></tr><tr><td>Installation chaufferie</td><td>59 064.00</td></tr><tr><td>Réseau urbain distribution</td><td></td></tr><tr><td>chauffage</td><td>21 564.00</td></tr><tr><td>Sous station</td><td>7 008.00</td></tr><tr><td>Travaux divers</td><td>1 834.00</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>90 250 € HT</td></tr></tbody></table>		Montants HT	Gros œuvre	780.00	Installation chaufferie	59 064.00	Réseau urbain distribution		chauffage	21 564.00	Sous station	7 008.00	Travaux divers	1 834.00	TOTAL	90 250 € HT
	Montants HT																
Gros œuvre	780.00																
Installation chaufferie	59 064.00																
Réseau urbain distribution																	
chauffage	21 564.00																
Sous station	7 008.00																
Travaux divers	1 834.00																
TOTAL	90 250 € HT																
Plan de financement	Emprunts 18 050 € HT																

	DETR	18 050 € HT
	DSIL rénovation énergétique	27 075 € HT
	Département	18 050 € HT
	Région	27 075 € HT
	Total financements	90 250 € HT
Calendrier	Début des travaux : octobre 2021 Fin des travaux : mars 2022	
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de satisfaction des usagers Nouvelle candidature au prix écolabel AMORCE (prix obtenu depuis 7 ans consécutifs)	



Fiche action

Commune d'YZERON

Raccordement au réseau de chaleur de locaux en mairie

Orientation stratégique n°	Transition, énergie renouvelable
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Description de l'action	<p>L'ancienne salle du Conseil Municipal, utilisée en salle de réunion, le bureau des adjoints, ainsi qu'un local réservé au personnel, sont actuellement chauffés par des convecteurs électrique, d'ancienne génération. Le raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie du centre (situé juste au dessous des locaux) s'avère très judicieux. Ce réseau est primé par AMORCE, via le LABEL ECO RESEAU DE CHALEUR.</p> <p>Des études ont été réalisées par ALTE 69 et par le service Ingénierie du Département.</p> <p>Les travaux consistent dans la pose des radiateurs, et leur raccordement ; le passage s'effectuera en vide sanitaire sur le réseau de la sous-station du chauffage de la mairie. Il conviendra ensuite de procéder à l'isolation des combles, au changement des menuiseries. La remise en état du sol et des peintures, devra être réalisée, après ces travaux de rénovation thermique.</p>
Partenaires	La commune assurera la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
Coût prévisionnel	Montant HT Chauffage 5 346.57 €

	Isolation des combles 9 053.95 € Changement des menuiseries 16 979.06 € Remise en état sol et peintures 1 815.00 € TOTAL 33 194.58 €
Plan de financement	Emprunt 6 638.92 € HT DSIL rénovation énergétique 26 555.66 € HT Total financements 33 194.58 € HT Certificats EC énergie : à voir
Calendrier	<p>Deux études ont déjà été réalisées. L'une par l'Agence Technique Départementale, l'autre par ALTE 69.</p> <p>Les travaux seront attribués selon la procédure des marchés à procédure adaptée, après publicité simplifiée, et mise en concurrence de plusieurs devis.</p> <p>Dépôt de dossiers Certificats EC énergie envisagés, en fonction du montant attribué via le DSIL.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de consommation en électricité et en chauffage Confort ressenti par les usagers



Fiche action

Commune d'YZERON

Rénovation énergétique et mise en sécurité

des locaux de l'école publique

Orientation stratégique n°	Transition, énergie renouvelable, cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Maître d'ouvrage	Commune d'YZERON
Description de l'action	<p>L'école publique du Ronzey accueille 64 élèves, au sein de 3 classes (de la maternelle jusqu'en CM2). Les locaux abritent également le restaurant scolaire municipal (préparation des repas sur place) ainsi que les locaux périscolaires.</p> <p>Ces deux services s'adressent également aux élèves de l'école privée (48 élèves).</p> <p>Le bâtiment a été mis en service en 2006, il nécessite une rénovation énergétique (ouvertures, chauffage, isolation des plafonds).</p> <p>Le bâtiment est fourni en chauffage via la chaufferie bois de la commune mais les équipements internes sont défectueux (plancher chauffant, radiateurs).</p> <p>Les huisseries sont anciennes et ne permettent pas une isolation thermique. Un changement complet est prévu dans le projet.</p> <p>D'autre part, les espaces extérieurs posent des problèmes de sécurité et d'accessibilité (le revêtement de la cour est fissuré, les clôtures sont en mauvais état ou inadaptées, notamment, portail et portillons). Des études ont été réalisées, d'une part, par l'agence technique départementale et d'autre part, par ALTE 69.</p>
Partenaires	La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de

	<p>l'opération. La maîtrise d'œuvre sera choisie après consultation simplifiée, en MAPA.</p>																												
Coût prévisionnel	<p style="text-align: right;">Montants HT</p> <p><u>Rénovation thermique</u></p> <table> <tr><td>Isolation toitures</td><td>21 000 €</td></tr> <tr><td>Menuiseries</td><td>40 000 €</td></tr> <tr><td>Production de chaleur (réglages régulation, désembouage, etc…)</td><td>17 000 €</td></tr> <tr><td>Maitrise d' œuvre et aléas</td><td>15 500 €</td></tr> <tr><td>Total</td><td>93 500 €</td></tr> </table> <p><u>Sécurité</u></p> <table> <tr><td>Clôture grillagée</td><td>2 500.00</td></tr> <tr><td>Haies (arrachage et évacuation)</td><td>500.00</td></tr> <tr><td>Portails et portillons</td><td>7 700.00</td></tr> <tr><td>Réparation portion de grillage existant</td><td>750.00</td></tr> <tr><td>Volets roulants</td><td>23 400.00</td></tr> <tr><td>Barres anti-panique sur portes extérieures</td><td>3 600.00</td></tr> <tr><td>Assistance à maîtrise d' ouvrage</td><td>1 204.50</td></tr> <tr><td>Divers</td><td>4 015.00</td></tr> <tr><td><i>Sous total</i></td><td><i>43 448.50</i></td></tr> </table> <p>Total général 136 948.50 €</p>	Isolation toitures	21 000 €	Menuiseries	40 000 €	Production de chaleur (réglages régulation, désembouage, etc…)	17 000 €	Maitrise d' œuvre et aléas	15 500 €	Total	93 500 €	Clôture grillagée	2 500.00	Haies (arrachage et évacuation)	500.00	Portails et portillons	7 700.00	Réparation portion de grillage existant	750.00	Volets roulants	23 400.00	Barres anti-panique sur portes extérieures	3 600.00	Assistance à maîtrise d' ouvrage	1 204.50	Divers	4 015.00	<i>Sous total</i>	<i>43 448.50</i>
Isolation toitures	21 000 €																												
Menuiseries	40 000 €																												
Production de chaleur (réglages régulation, désembouage, etc…)	17 000 €																												
Maitrise d' œuvre et aléas	15 500 €																												
Total	93 500 €																												
Clôture grillagée	2 500.00																												
Haies (arrachage et évacuation)	500.00																												
Portails et portillons	7 700.00																												
Réparation portion de grillage existant	750.00																												
Volets roulants	23 400.00																												
Barres anti-panique sur portes extérieures	3 600.00																												
Assistance à maîtrise d' ouvrage	1 204.50																												
Divers	4 015.00																												
<i>Sous total</i>	<i>43 448.50</i>																												
Plan de financement	<table> <tr><td>Emprunts</td><td>27 500 € HT</td></tr> <tr><td>DETR</td><td>18 700 € HT</td></tr> <tr><td>DSIL rénovation énergétique</td><td>37 400 € HT</td></tr> <tr><td>Département</td><td>18 700 € HT</td></tr> <tr><td>Région</td><td>34 648 € HT</td></tr> <tr><td>Total financements</td><td>136 948 € HT</td></tr> </table>	Emprunts	27 500 € HT	DETR	18 700 € HT	DSIL rénovation énergétique	37 400 € HT	Département	18 700 € HT	Région	34 648 € HT	Total financements	136 948 € HT																
Emprunts	27 500 € HT																												
DETR	18 700 € HT																												
DSIL rénovation énergétique	37 400 € HT																												
Département	18 700 € HT																												
Région	34 648 € HT																												
Total financements	136 948 € HT																												
Calendrier	<p>Deux études ont déjà été réalisées. L'une par l'Agence Technique Départementale, l'autre par ALTE 69.</p> <p>Les travaux seront attribués selon la procédure des</p>																												

	<p>marchés à procédure adaptée, après publicité simplifiée, et mise en concurrence de plusieurs devis.</p> <p>Dépôt de dossiers Certificats EC énergie envisagés, en fonction du montant attribué via le DSIL.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Niveau de consommation en électricité et en chauffage</p> <p>Confort ressenti par les usagers</p>



Fiche action « Réhabilitation et extension Salle des fêtes »

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La commune de Grézieu-la varenne, commune péri urbaine, entre ville et campagne porte le projet, de réhabiliter énergiquement et d'agrandir son actuelle salle des fêtes : vétuste, énergivore et non accessible aux PMR.</p> <p>1933 : construction et achèvement de la salle des fêtes</p> <p>1974 : restauration et transformation en salle polyvalente</p> <p>La salle des fêtes de Grézieu-la -Varenne se situe en limite du centre-bourg, dans un secteur résidentiel composé de petits immeubles collectifs. Le terrain est ceint sur trois côté d'un haut mur périmétrique. A l'ouest et à l'est, deux parkings publics accueillent les voitures des utilisateurs de la salle (et dans la journée celles des riverains). La position de la salle en centre-bourg facilite les déplacements à pied.</p> <p>Une rénovation globale et performante, portée en lien avec ALTE69, est envisagée. Le scénario de rénovation correspond à un gain énergétique > 60 % et intègre la substitution de la chaudière au profit d'une chaudière biomasse. Sont intégrés dans le projet les questions de régulation performante et de programmation horaire des systèmes énergétiques. Le projet s'oriente vers le choix de matériaux bio sourcés pour répondre à un double objectif : réduire l'empreinte environnementale du projet et améliorer le confort d'été. Les solutions techniques envisagées seront évaluées dans le cadre d'une simulation thermique dynamique.</p>
Partenaires	La Commune réalise totalement le projet accompagné de l'association Alt 69 pour le volet énergétique et le CAUE pour le volet architectural

	ainsi que d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération en investissement s'élève à 1 900 000 € de travaux de dépenses dont la rénovation énergétique. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas connues à ce jour.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique a été déposé.
Calendrier	Le projet a été validé par la Commune. Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours d'attribution. Les marchés de travaux vont être publiés début octobre 2021. La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois, la salle des fêtes devrait être totalement rénovée début fin d'année 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Le % d'économie d'énergie réalisé



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action « Construction d'un terrain en gazon synthétique »

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	A ce jour, la commune possède un terrain de football en herbe (construit en 1997) et un terrain stabilisé (construit en 1977) ; une salle multi sports et des terrains de tennis couverts et non couverts. Création d'un terrain en gazon synthétique nouvelle 100 mx 60 m utilisable toute l'année par une diversité d'usagers.
Partenaires	La Commune réalise totalement le projet accompagné d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération en investissement s'élève 506 150 € de travaux de dépenses. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas connues à ce jour.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Un dossier de subvention au titre de la DSIL part exceptionnelle a été déposé.
Calendrier	Le projet a été validé par la Commune. Les travaux ont débuté en avril 2021 et devrait se terminer en septembre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en eau; amélioration du niveau de confort ressenti; usage mixte du terrain en toute saisonnalité et absence d'artificialisation de terrains naturels contigus



Modèle de fiche action- Projet :

« Réhabilitation anciens locaux école maternelle

Orientation stratégique n°	Transition écologique ou cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Grézieu-la-Varenne
Description de l'action	La commune veut démolir du bâti énergivore en préfabriqué (ancienne école maternelle d'à peu près 2 000m ²) et reconstruire des bâtiments de services avec des matériaux à hautes qualités environnementales permettant de réduire les consommations énergétiques, limitant aussi l'artificialisation des sols et un parc public.
Partenaires	La commune s'est attrait les services du CAUE pour l'étude de faisabilité et sollicitera ALT69 pour le volet énergétique.
Coût prévisionnel	Le coût des travaux est estimé à ce jour à 2 800 000€ HT hors aménagements paysagers.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques et les diagnostics sont actuellement en cours. Ils permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu fin 2023 pour une réalisation de travaux en 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO ₂ , amélioration du niveau de confort ressenti. Nouvelles fonctionnalités du bâtiment



Modèle de fiche action- Projet :

« Rénovation de la Halle et de ses abords »

Orientation stratégique n°	Transition écologique ou cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Grézieu-la-Varenne
Description de l'action	La commune veut remettre aux normes électriques, la toiture et les 3 murs. La Halle est au cœur du village à proximité immédiate de la médiathèque, d'une résidence pour personnes âgées autonomes, d'une crèche et d'un skate Park. La commune poursuit l'objectif de faire de ce bâtiment un centre de rencontre intergénérationnels.,
Partenaires	La commune sollicitera les services du CAUE pour l'étude de faisabilité et sollicitera ALT69 pour le volet énergétique.
Coût prévisionnel	Le coût des travaux est estimé à ce jour à 800 000€ HT.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Un dossier de subvention au titre de la DSIL volet cohésion sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques et les diagnostics vont être menés. Ils permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu fin 2024 pour une réalisation de travaux en 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti. Nouvelles fonctionnalités du bâtiment



Fiche action

« Rénovation d'un ancien bâtiment pour les services techniques »

Orientation stratégique n°	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Brindas Commune
Description de l'action	La Commune s'est portée acquéreur d'un bâtiment à destination des services techniques. Ce bâtiment, autrefois occupé par une entreprise doit faire l'objet d'une rénovation énergétique afin de pouvoir y installer notamment des locaux à destination de bureaux pour les services techniques ainsi que des ateliers. Par ailleurs dans le cadre de ces travaux, une cuve de récupération d'eau sera installée afin de réduire les prélèvements réalisés par ce service pour les arrosages.
Partenaires	La commune réalise totalement le projet. Par ailleurs, elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération a été inscrit à la PPI à hauteur de 120 000 € TTC en investissement. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas connues à ce jour.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique sera déposé.
Calendrier	Le projet a été approuvé par le Conseil Municipal. Le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué en novembre 2021 Les marchés de travaux vont être publiés

	début 2022 pour une attribution en mars 2022 et un démarrage en septembre 2022 . La durée prévisionnelle des travaux est de 4 mois, ces travaux devraient être totalement réalisés fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Le % d'économie d'énergie réalisé



Fiche action

Extension du groupe scolaire - rénovation du bâtiment de la maternelle "du haut" (non compris dans le programme travaux du concours, seulement les travaux de l'ancien restaurant)

Orientation stratégique n°	Cohésion - Favoriser l'accès aux services publics
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Brindas Commune
Description de l'action	Aujourd'hui, l'école de la Commune compte environ 700 élèves répartis en 9 classes de maternelle et 17 classes d'élémentaire (26 classes) dont deux classes sont dans des constructions modulaires et trois classes sont dans un bâtiment annexe. L'école compte également un restaurant scolaire, également situé dans l'enceinte du groupe scolaire et dont la surface est d'ores et déjà nettement insuffisante, tant pour la production (les repas sont réalisés sur place en régie directe) que pour l'accueil des élèves. La Commune organise également les temps périscolaires (garderie). Aussi à l'horizon 2027, 892 élèves sont attendus ce qui représente au total 33 classes (+7 classes). L'équipe municipale souhaite anticiper l'avenir et ajouter 1 classe supplémentaire pour chaque section par rapport aux besoins découlant des prévisions démographiques, soit un prévisionnel de 12 classes en maternelle et de 23 classes en élémentaire, soit au total 35 classes (+ 9 classes). C'est dans ce contexte que la Commune a décidé d'opter pour un scénario de restructuration de son patrimoine scolaire existant : construire une extension de l'école maternelle du bas (1500 m ²)

	<p>environ) en y intégrant un nouveau restaurant scolaire, requalifier le restaurant actuel pour accueillir le centre de loisirs et le périscolaire, et augmenter le nombre de classes dans le bâtiment de la maternelle du haut. Ce projet concerne à la fois le projet d'extension du groupe scolaire permettant de construire un bâtiment d'environ 1.500 m² afin de passer le nombre de salles de classes de maternelle à 12, et de construire un restaurant scolaire et de nouvelles salles de restauration. D'autre part, l'ancien restaurant scolaire, d'une surface d'environ 500 m² sera rénové intégrant une rénovation énergétique, afin de transformer ces locaux en locaux d'accueil pour les temps périscolaires et le centre de loisirs.</p> <p>Enfin les locaux de l'ancienne maternelle du haut actuellement occupés par 3 classes de maternelles et des salles de restauration seront également rénovés, notamment énergiquement afin de créer six salles de classes pour l'école élémentaire.</p> <p>La Commune souhaite ainsi disposer de bâtiments permettant de réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des visiteurs. Par ailleurs la Commune souhaite à travers ce chantier notable sur le mandat afficher sa volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable tant dans les matériaux utilisés, le respect des dernières normes énergétiques que la mise en place de mesure "chantier propres" et l'intégration de dispositions spécifiques dans ses consultations. Par ailleurs la rénovation énergétique des bâtiments existants permettra également de réduire la consommation énergétique de ces bâtiments anciens.</p>
Partenaires	<p>La commune réalise totalement le projet. Elle est accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet ARCHIGRAM / NP Conseil. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et le maître d'œuvre sera désigné courant octobre 2021.</p>
Coût prévisionnel	<p>L'enveloppe financière a été approuvée à hauteur à 6 538 322 € HT – 7 845 987 € TTC. Le coût des travaux est de 4 700 000 € HT en investissement. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas connues à ce jour.</p>

Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Tous les partenaires susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet seront sollicités Union Européenne, État, Région, Département...
Calendrier	Par délibération 2021-14 en date du 29 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet. Le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué en octobre 2021. Les marchés de travaux vont être publiés début mai 2022 pour une attribution en juillet 2022 et un démarrage début septembre 2022 La durée prévisionnelle des travaux est de 16 mois, l'ouverture de cette extension aux élèves est prévue pour la rentrée 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action

« Isolation du bâtiment de la Mairie de Brindas »

CRTE

Orientation stratégique n°	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Brindas Commune
Description de l'action	Le bâtiment de la Mairie est un bâtiment ancien qui n'a jamais fait l'objet d'une reprise de son isolation. Les derniers travaux réalisés, en dehors d'une reprise de l'accueil, datent des années soixante-dix. L'isolation des étages et les huisserie ne permettent pas un confort d'utilisation, les bureaux restent froids l'hivers, nécessitant des chauffages d'appoint et extrêmement chaud l'été, les températures pouvant dépasser les 30 . Les factures énergétiques de ce bâtiment sont donc importantes. Par ailleurs, les agents ne bénéficient pas de conditions de travail optimales.
Partenaires	La commune réalise totalement le projet. la Commune a souhaité, sur ce dossier bénéficier de l'accompagnement technique de l'ALTE 69 tout au long du projet ce qui permettra d'une part de bien intégrer les questions de régulation performante et de programmation horaire des systèmes énergétiques au stade des consultations, mais également, la commune a souhaité, dans le cadre de l'AMI SEQUOIA, souscrire à l'outil de suivi des consommations développé par l'ALTE 69. Par ailleurs, elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un

	marché public.
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération en investissement s'élève à 83 500 € HT (100 200 € TTC) dont 100 % sont des dépenses d'investissement liées à la rénovation énergétique (isolation, changement des portes et fenêtres).</p> <p>Aucune dépense de fonctionnement est prévue à ce jour pour ce projet.</p>
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique a été déposé.
Calendrier	<p>Le Conseil municipal a par délibération n°2021-40 du 14 juin 2021 a approuvé le projet.</p> <p>Les marchés de travaux vont être publiés en octobre 2021 pour une attribution en décembre 2021 et un démarrage début 2022</p> <p>La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Le % d'économie d'énergie réalisé



Fiche projet

Création de jardins partagés

Orientation stratégique n°	Cohésion - Favoriser le "mieux vivre ensemble"
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Brindas Commune
Description de l'action	<p>La commune souhaite développer un projet de jardins partagés à destination des habitants de la Commune. Ce projet a pour objectif de créer un lieu d'échanges intergénérationnels pour la population et de répondre par ailleurs à un besoin d'un retour à des produits sain dont l'origine est connue.</p> <p>Il s'agit ici à la fois de parvenir à créer un lieu d'échanges intergénérationnels autour du jardin et également de favoriser l'entraide.</p> <p>Ce projet permet également de favoriser une utilisation respectueuse du foncier.</p>
Partenaires	La commune réalise totalement le projet. Par ailleurs, elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération a été inscrit à la PPI à hauteur de 60 000 € TTC en investissement. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas connues à ce jour.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Tous les partenaires susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet seront sollicités État, Région, Département.
Calendrier	la commune prospecte actuellement pour identifier un terrain, le calendrier sera connu dès lors que le terrain aura été identifié
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de parcelles créées, nombre de dossiers en instances, nombre de projets commun initiés.



Fiche projet

Création d'un pôle sportif

Orientation stratégique n°	Cohésion - Favoriser l'accès aux services publics
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Brindas Commune
Description de l'action	<p>La Commune a comme projet de regrouper sur un même lieu, à proximité du collège, un certain nombre d'installations sportives permettant une utilisation optimale du foncier et réduisant au maximum sa consommation et en permettant ainsi d'offrir à la population de la commune et notamment au public scolaire, l'accès à des installations modernes et centralisées.</p> <p>En effet, il s'agit d'offrir à la population des équipements modernes, centralisés et leur permettant une pratique tout au long de l'année, notamment en créant deux tennis couverts. Par ailleurs regrouper l'ensemble des installations sportives à proximité du collège permet une occupation optimale des équipements par le public scolaire et réduit la consommation de l'espace, mais également facilite les déplacements, en concentrant tous les équipements sur un même lieu.</p>
Partenaires	La commune réalise totalement le projet. Par ailleurs, elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération a été inscrit à la PPI à hauteur de 1 600 000 € TTC en investissement. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas connues à ce jour.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Tous les partenaires susceptibles d'apporter une aide

	financière à ce projet seront sollicités État, Fédérations sportives, Région, Département.
Calendrier	<p>Le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué en janvier 2023.</p> <p>Les marchés de travaux vont être publiés début septembre 2023 pour une attribution en octobre 2023 et un démarrage début décembre 2023</p> <p>La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois, l'ouverture des équipements est prévue fin décembre 2024</p>
vnvie	Taux d'occupation des équipements. Taux d'occupation par le public scolaire.



Fiche action « Rénovation du restaurant Le Malval »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	<p>Le restaurant le Malval, d'une surface de 420 m², pouvant accueillir 250 convives, a été construit par étapes successives. Il doit être rénové, notamment les espaces de production des plats. Construit sans respect d'exigences particulières sur le plan thermique, il doit faire l'objet d'un renforcement de son isolation. Le bâtiment est ancien, l'enveloppe des volumes est très faible thermiquement, notamment l'isolation sous toiture, les menuiseries de type coulissant et très anciennes. Les équipements de chauffage sont vétustes et inadaptés à une gestion optimisée et sobre en énergie. La ventilation ne répond pas aux contraintes d'exploitation. Les équipements de cuissons doivent être renouvelés. L'établissement va être rénové globalement (remise en conformité de la zone cuisine) et la dimension énergétique à prendre en compte à cette occasion constitue l'un des enjeux forts de l'opération.</p> <p>Les travaux de rénovation énergétique porteront en particulier sur l'enveloppe du bâtiment et l'isolation afin de limiter les déperditions, aussi bien au niveau de la toiture, que des murs et du sol. Il est également prévu de changer le système de production de chaleur, ainsi que les fenêtres. Une rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire est aussi préconisé par la CCVL.</p> <p>L'objectif inscrit dans le cahier des charges de rénovation est de 30 % minimum d'économies d'énergie suite aux travaux.</p>
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet accompagné d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un

	marché public.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération en investissement s'élève à 731 142.58 € dont 515 802.58 € de dépenses d'investissement liées à la rénovation énergétique. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas connues à ce jour.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique a été déposé.
Calendrier	Le projet a été validé par la CCVL. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 29/10/2020. Les marchés de travaux vont être publiés début juillet 2021 pour une attribution en septembre et un démarrage début octobre. La durée prévisionnelle des travaux est de 6 mois, le restaurant Le Malval devrait être totalement rénové début avril 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Le % d'économie d'énergie réalisé



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action « Travaux de sécurisation de la gendarmerie de Vaugneray »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	La CCVL souhaite sécuriser les abords du bâtiment de la gendarmerie, par la sécurisation des clôtures et portails et la rénovation de l'éclairage des espaces extérieurs notamment.
Partenaires	La CCVL réalise le projet en interne. Elle a été accompagnée d'un maître d'œuvre.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération en investissement s'élève à 66 970 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL classique a été déposé.
Calendrier	Le marché a été attribué et l'action a démarré : la fin des travaux est prévue pour l'été 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Satisfaction des gendarmes sur le renforcement de la sécurité



Fiche action « Crédit d'une maison de territoire »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	<p>La CCVL souhaite créer dans cette ancienne maison d'habitation, une fois réaménagée et rendue accessible, une « Maison de Territoire » dédiée à la promotion du territoire communautaire.</p> <p>Les travaux visent donc à aménager l'intérieur de ce bâtiment d'habitation sur 3 niveaux qui seront reconvertis en lieu tertiaire et d'accueil du public.</p> <p>Cette « Maison de Territoire » comportera :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des espaces d'expositions temporaires- Des espaces dédiés aux conférences et débats- Des espaces de vente de produits issus d'exploitations locales
Partenaires	La CCVL réalise le projet en interne. Elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération en investissement est estimé à 300 000 €.
Plan de financement	Le projet est prévu pour fin 2021 / 2022.
	Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation.
Calendrier	Le marché a été attribué et l'action a démarré : la fin des travaux est prévue pour l'été 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des lieux et contentement des usagers
	Nombre de manifestations sur des thématiques transversales (environnement, agriculture, paysages...)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action « Installation de composteurs partagés, formation des usagers et accompagnement »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	La CCVL souhaite acheter des composteurs partagés et accompagner les usagers, afin de permettre la réduction des déchets : dans le respect de l'article Article L. 541-21-1 du code de l'environnement qui rend obligatoire le tri à la source des biodéchets le 31/12/2023, la CCVL souhaite accompagner les habitants dans leurs changements de comportements et favoriser l'essor du compostage.
Partenaires	La CCVL réalise le projet en interne.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération en investissement s'élève à 234 240.00 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL (part exceptionnelle) a été déposé.
Calendrier	Le marché a été attribué et l'action a démarré
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de composteurs installés, nombre d'habitants formés, quantité de déchets compostés, tonnage de déchets collectés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action « Crédit d'une voie douce entre Grezieu La Varenne et Vaugneray »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	<p>La CCVL a élaboré un schéma directeur voies douces à l'échelle de son territoire. Il a pour objectif de répondre aux besoins d'infrastructures porteuses des nouvelles mobilités : mobilités actives, déplacement domicile-travail, liaisons entre les bourgs, déplacement domiciel-collèges, entreprises.</p> <p>Le présent projet porte sur une section de 2 km reliant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vaugneray, au niveau de la zone d'activités de Maison Blanche- Grézieu-la-Varenne, au point de jonction avec le réseau de voies déjà réalisées à ce jour (et à proximité du centre nautique situé à Vaugneray, équipement de loisirs parmi les plus importants sur le territoire)
Partenaires	La CCVL réalise le projet en interne.
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération en investissement s'élève à 306 846.49 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL (part exceptionnelle) a été déposé.
Calendrier	Le projet a été validé par la CCVL. Des études préliminaires ont été réalisées.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau du trafic modes doux et, à l'échelle du réseau global, part modal du cycle dans les déplacements quotidiens Niveau de satisfaction des usagers

	Km de voies douces réalisés



Fiche projet « Construction d'une nouvelle déchèterie et quai de transfert »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	La CCVL a pour objectifs d'augmenter les quantités de déchets recyclés et d'améliorer le service rendu aux usagers. Par la construction d'une nouvelle déchèterie, elle veut proposer une offre géographiquement adaptée au territoire, car toute une partie de la communauté de communes est trop loin du service actuel et ne répond donc pas aux besoins des habitants. Cette nouvelle déchèterie facilitera l'économie circulaire sur le territoire et offrira un nouvel exutoire aux déchets des particuliers et des professionnels Quai de transfert : la diminution du nombre de centres de tri, consécutive à l'extension des consignes de tri, rend nécessaire une réorganisation de la logistique globale des déchets recyclables. La CCVL a pour objectif de limiter les déplacements en transports de déchets recyclables. Un regroupement des apports au sein d'un quai de transfert intermédiaire permettra de massifier les transports vers le centre de tri et d'en diminuer l'impact écologique.
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet. La CCVL sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé est d'environ 1 150 000 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux

	ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu pour 2022 ou 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de recyclage, Quantité de déchets apportés en déchèterie, réduction des dépôts sauvages, baisse de la quantité de déchets ménagers, satisfaction des usagers



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Elaboration d'un projet de santé du territoire »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	Suite à la pandémie de COVID19, la CCVL a souhaité réfléchir aux services de santé présents sur le territoire. L'ouverture d'un centre de vaccination depuis le mois d'avril 2021 a fait prendre conscience aux élus de la nécessité de travailler sur ce sujet. La CCVL n'est pas isolé médicalement, toutefois elle souhaite collaborer avec la CPTS des Vallons du Lyonnais qui réfléchit à un projet territorial de santé. Ce projet vise à coordonner la prise en charge des patients sur le territoire de la CCVL. Le but est de proposer une réponse collective aux besoins de soins, de faciliter l'accès aux soins à la population et de désengorger les urgences.
Partenaires	La CCVL réalise le projet en lien avec l'ARS et la CPTS des Vallons du Lyonnais.
Coût prévisionnel	Inconnu
Plan de financement	Le plan de financement n'est pas défini.
Calendrier	A partir de 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Accès aux soins de la population



Fiche projet « Travaux de rénovation énergétique pour le centre de loisirs – RAM à Vaugneray »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	Le centre de loisirs et RAM est un équipement majeur, accueillant plus de 160 enfants par jour durant les vacances scolaires. Il s'agit de l'un des bâtiments les plus anciens du patrimoine de la CCVL, construit avant les réglementations nationales RT 2005 et suivantes. Il ne respecte donc plus les normes environnementales en vigueur. Par ailleurs, il représente une superficie de 1100m ² , il est donc soumis au décret tertiaire, qui contraint des rénovations faisant diminuer les consommations énergétiques du bâtiment de 40% avant 2030 comparativement à la consommation du bâtiment en 2010. C'est pourquoi il est envisagé une isolation thermique par l'extérieur (la réfection des façades est de toute façon à envisager), le renouvellement des menuiseries, et la rénovation des occultations.
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet. Une candidature à l'AMI SEQUOIA a été déposée pour le financement de 50 % de l'étude de faisabilité. La CCVL sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé se situe entre 300 000 € et 500 000 €. Des économies en dépenses de fonctionnement sont à prévoir du fait d'une baisse attendue des consommations de gaz et d'électricité.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de

	connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu fin 2022 / 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Requalification des extérieurs du centre de loisirs »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	La CCVL souhaite procéder à la remise en valeur et à la mise à niveau des espaces extérieurs du Centre de Loisirs et du Relais d'Assistantes Maternelles.
Partenaires	La CCVL réalise le projet en interne.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé est d'environ 200 000 €. Un chiffrage plus précis sera nécessaire.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention sera déposé au titre de la DSIL le cas échéant.
Calendrier	Le projet est prévu pour l'année 2022. Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation.
Indicateurs d'évaluation proposés	Utilisation des équipements Contentement des usagers



Fiche projet « Travaux de rénovation énergétique pour le Musée Théâtre Guignol »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	Des travaux visant à renforcer l'isolation thermique de l'enveloppe, sans isolation thermique par l'extérieur sont envisagées. Les parois du bâtiment sont partiellement inefficaces thermiquement. Après un diagnostic préalable, un renforcement de l'isolation des parois les plus faibles sera nécessaire : éléments de façades amovibles, menuiseries courantes, baies vitrées.
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet. Une candidature à l'AMI SEQUOIA a été déposée pour le financement de 50 % de l'étude de faisabilité. La CCVL sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé se situe entre 50 000 € et 100 000 €. Des économies en dépenses de fonctionnement sont à prévoir du fait d'une baisse attendue des consommations de gaz et d'électricité.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu courant 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti



Fiche projet « Travaux de rénovation thermique de la gendarmerie située à Vaugneray »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	Une isolation thermique par l'extérieur est prévue : pour les brigades et logements A et B, il est envisagé l'isolation de la toiture et des murs, le changement des menuiseries, de la VMC ainsi que la rénovation de la chaufferie. Des panneaux solaires pourront être installés également. Pour ce qui est des logements C, il faut aussi prévoir des travaux portant sur l'isolation de la toiture et des murs ; les menuiseries et la VMC doivent être changées également.
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet. Une candidature à l'AMI SEQUOIA a été déposée pour le financement de 50 % de l'étude de faisabilité. La CCVL sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé se situe entre 300 000 € et 500 000 €. Des économies en dépenses de fonctionnement sont à prévoir du fait d'une baisse attendue des consommations de gaz et d'électricité.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu fin 2022 / 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Réalisation d'équipements sportifs structurants »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	La CCVL réfléchit à construire un équipement sportif structurant au sein de son territoire afin de promouvoir la pratique sportive. Plusieurs pistes sont étudiées : agrandissement du mur d'escalade, création d'un DOJO ou création d'une piste d'athlétisme.
Partenaires	La CCVL réalise le projet en interne.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé se situe entre 800 000 € et 1 200 000 € selon le ou les projets retenus. Un chiffrage plus précis sera nécessaire.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention sera déposé au titre de la DSIL le cas échéant.
Calendrier	Le projet est prévu entre 2022 et 2024. Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation.
Indicateurs d'évaluation proposés	Utilisation des équipements Contentement des usagers



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Crédit de parcs d'activités économiques communautaires à Vaugneray, Thurins, et Grezieu La Varenne »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	Dans le cadre de sa compétence économique, la CCVL à vocation a créé des parcs d'activité permettant l'implantation d'entreprises sur le territoire. Ces implantations permettent également la création d'emploi. Trois lieux sont à l'étude pour l'implantation de ces PAE : l'extension du PAE Maison Blanche à Vaugneray, la création du parc d'activités de la Goyenche à Thurins et l'extension du parc d'activités des Ferrières à Grézieu La Varenne.
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet. La CCVL sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé est situé entre 1 700 000 € et 2 700 000 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Les projets liés aux parcs d'activités vont se dérouler de 2023 à 2026 : Maison Blanche : marché de travaux en cours de rédaction. La Goyenche : achat des terrains en cours Les Ferrières : faisabilité à mener
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises du territoire Nombre d'emplois créés sur le territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Travaux de renforcement et de rénovation de l'isolation extérieure du Musée Théâtre Guignol »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	Des travaux de renforcement et de rénovation de l'isolation extérieure du MTG afin de permettre une économie d'énergie et un renforcement du confort d'accueil des spectateurs sont prévus.
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet. Elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé se situe entre 50 000 € et 100 000 €. Des économies en dépenses de fonctionnement sont à prévoir du fait d'une baisse attendue des consommations de gaz et d'électricité.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques sont actuellement en cours. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu fin 2023 / début 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO ₂ , amélioration du niveau de confort ressenti



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Elaboration d'un plan de réduction des déchets »

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCVL Intercommunalité
Description de l'action	La CCVL souhaite diminuer la quantité de déchets incinérés et augmenter le compostage et la collecte collective.
Partenaires	La CCVL réalise totalement le projet. Elle sera accompagnée d'un cabinet d'études spécialisé sur la thématique des déchets.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel n'est pas encore connu.
Plan de financement	Le projet sera financé par la CCVL. Un dossier de subvention au titre de la DSIL sera déposé le cas échéant.
Calendrier	Le projet est prévu pour 2022 ou 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnages de déchets enlevés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action « Remplacement des ampoules d'éclairage public par des Leds sur l'ensemble du parc »

CRTE CCVL – Commune de Thurins

Orientation stratégique n°1	Transition
Action n° 1.1.	Economie d'énergie
Maître d'ouvrage	Commune de Thurins
Description de l'action	Avec l'assistance du SYDER, la commune de Thurins souhaite procéder au remplacement de toutes les ampoules de son éclairage public par des Leds, moins consommatrices d'énergie.
Partenaires	SYDER Le Syder se propose d'accompagner techniquement les collectivités pour cette opération. Les discussions sont en cours avec le SYDER, notamment sur l'affinement du coût financier de l'opération.
Coût prévisionnel	300 000 € HT
Plan de financement	DSIL exceptionnelle : 200 000 € HT Fonds propres : 100 000 € HT
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse des consommations d'électricité



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Rénovation énergétique et réaménagement de la mairie »

CRTE CCVL – Commune de Thurins

Orientation stratégique n°1	Transition
Action n° 1.2.	Economie d'énergie
Maître d'ouvrage	Commune de Thurins
Description de l'action	La commune de Thurins souhaite réhabiliter sa mairie. en effet, ce bâtiment, ancien corps de ferme, ne répond plus aux exigences en matière environnementale, notamment concernant l'isolation des menuiseries et le système de chauffage. C'est donc ce qui sera changé. De plus, le bâtiment doit être agrandi en vue de pérenniser des services à la population : Agence postale communale, conseils numériques, communication Enfin, le bâtiment doit être mis aux normes PMR car l'étage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
Partenaires	Maîtrise d'œuvre privée
Coût prévisionnel	Entre 400 000 € HT et 500 000 € HT
Plan de financement	Etat : 200 000 € HT Région Auvergne Rhône-Alpes : 100 000 € HT Fonds propres : 150 000 € HT
Calendrier	2022/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de satisfaction des usagers Amélioration du bilan carbone de la collectivité Bâtiment performant énergétiquement Bâtiment accessible aux PMR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action « Etude de transition alimentaire »

CRTE CCVL – Commune de Thurins

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n° 1.2.	Réduction et valorisation des déchets
Maître d'ouvrage	Commune de Thurins
Description de l'action	La commune de Thurins souhaite rendre son restaurant scolaire conforme aux exigences de la Loi Egalim, tout en accompagnant les nouvelles pratiques agricoles par le développement des approvisionnements en circuits courts. L'étude porte à la fois sur l'audit du restaurant scolaire mais également sur les opportunités d'approvisionnement local et l'accompagnement de la collectivité dans cette politique publique.
Partenaires	Cabinet d'études Tecnoreset CCVL, travail en partenariat sur un PAT intercommunal
Coût prévisionnel	20 000 € HT
Plan de financement	DSIL/ DETR : 10 000 € HT Fonds propres : 10 000 € HT
Calendrier	Mai 2021- Décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Satisfaction des usagers Evolution du volume acheté en production locale Evolution du volume de produits certifiés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Revitalisation du centre-bourg et aménagement des places minérales existantes »

CRTE CCVL – Commune de Thurins

Orientation stratégique n°2	Cohésion
Action n° 2.1.	Développement durable
Maître d'ouvrage	Commune de Thurins
Description de l'action	Dans le cadre de son projet urbain de mandat, la commune de Thurins souhaite réaménager ses deux places centrales, aujourd'hui très minérales. Il s'agirait de végétaliser ces espaces et de rationaliser la place du stationnement. De même, la commune souhaite activer un réseau d'eau de source inutilisé jusqu'à présent, afin de pouvoir faire l'arrosage privé et public avec cette eau.
Partenaires	Etude de programmation urbaine en cours de réalisation permettant à l'équipe municipale d'arbitrer des orientations d'aménagement et de faire des choix stratégiques et financiers.
Coût prévisionnel	Entre 300 000 € HT et 400 000 € HT
Plan de financement	DSIL/DETR : 200 000 € HT Fonds propres : 200 000 € HT
Calendrier	2022/ 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de satisfaction des usagers Amélioration du bien-vivre ensemble, fréquentation des lieux Implantation de nouveaux commerces en centre-bourg Taux de végétalisation des places Engagement politique fort



ANNEXE 1 :

Orientation stratégique 3 :

COMPETITIVITE /ATTRACTIVITE

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°3	Compétitivité
Maître d'ouvrages	CCVL 8 communes de la CCVL
Description de l'orientation	La CCVL et ses 8 communes entendent agir à travers leurs politiques publiques afin de contribuer au développement économique du territoire : -Poursuite de l'aménagement de parcs d'activités économiques prévus dans le SCOT avec une orientation de plus en plus économe du foncier -Aide au développement des entreprises déjà installées sur le territoire -Accueil de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée -Soutien au tissu commercial existant -Création d'emplois locaux - Promotion de l'apprentissage auprès des entreprises locales et des jeunes -Développement de l'offre touristique du territoire -Soutien aux projets collectifs agricoles
Partenaires	Communes de la CCVL Etat ADERLY Chambres consulaires : CCI et CMA Chambre d'agriculture Région Département Unions commerciales Agence d'urbanisme

	EPORA Territoire d'Industrie Vienne Condrieu
Objectifs	
Garder les entreprises locales qui souhaitent se développer en leur proposant du foncier	Gestion économe du foncier : réalisation de villages d'entreprises
Accueil de nouvelles entreprises sur le territoire	Entreprises qui peuvent créer de l'emploi ou qui représentent des activités à forte valeur ajoutée
Requalification des friches industrielles	Action à envisager en lien avec EPORA et dans le cadre de Territoire d'Industrie
Accueil de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée	Domaine médical et pharmaceutique mais également industrie alimentaire
Soutien au tissu commercial existant	Accompagnement à la vente en ligne. Développement de la plateforme « ValCommerce » créée pendant le COVID.
Création d'emplois pourvus par des locaux	En lien avec l'ambition de réduire les déplacements pendulaires
Développement de l'offre touristique du territoire	Création de produits touristiques attractifs
Soutien aux projets collectifs agricoles	Contribuer au développement des filières agricoles sur le territoire
Indicateurs de résultats	
Garder les entreprises locales qui souhaitent se développer en leur proposant du foncier	Nombre de nouveaux emplois créés suite au développement de ces entreprises
Accueil de nouvelles entreprises sur le territoire	Nombre d'entreprises accueillis
Requalification des friches industrielles	Nombre de requalifications ayant abouti
Accueil de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée	Nombre de nouvelles entreprises accueillies
Soutien au tissu commercial existant	Chiffre d'affaires de vente en ligne Notoriété du site à évaluer

Création d'emplois pourvus par des locaux	Réduction des déplacements pendulaires en lien avec le nombre d'emplois créés
Promotion de l'apprentissage	Nombre d'apprentis du territoire
Développement de l'offre touristique du territoire	Sondages auprès des visiteurs : comptage des touristes et satisfaction au regard des activités
Soutien aux projets collectifs agricoles	Nombre de projets agricoles ayant vu le jour
Financements identifiés	DSIL DETR Appel à projets Europe /Région / Département Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets Création de parcs d'activités économiques communautaires à Vaugneray, Thurins et Grézieu la Varenne Réimplantation d'un bar restaurant en centre bourg Installation d'une épicerie dans l'ancien bar tabac	Maîtres d'ouvrage CCVL Sainte consorce Polionnay



ANNEXE 1 :

Orientation stratégique 2 :

COHESION SOCIALE

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°2	Cohésion
Maître d'ouvrages	CCVL 8 communes de la CCVL
Description de l'orientation	<p>La CCVL et ses 8 communes entendent agir à travers leurs politiques publiques afin de contribuer aussi bien à la cohésion sociale qu'au mieux vivre ensemble.</p> <p>Il s'agit d'apporter les services nécessaires aux habitants quel que soit leur âge et leur permettre de bénéficier d'une qualité de vie optimale.</p> <ul style="list-style-type: none">-Renforcer l'attractivité des centres bourg-Favoriser l'accès aux services et à la santé-Aider à l'accès aux services numériques-Contribuer au « mieux vivre ensemble »
Partenaires	ANAH Action Logement Communes de la CCVL EPORA SOLIHA Etat Agence d'urbanisme CAF Services publics (La Poste, MSA, Mission Locale, Pôle emploi...) Chambres consulaires : CCI et CMA Région Département

	ARS HCL CPTS des Vallons
Objectifs	
Renforcer l'attractivité des centres bourgs	Aménagements urbains permettant d'offrir un cadre de vie agréable (y compris apaisement des circulations, création de modes doux) Créer ou maintenir des lieux d'échanges et de rencontres des habitants en centre bourg
Favoriser l'accès aux services et à la santé	Maintien des services publics dans les villages Permettre l'accès aux soins au plus près des habitants L'accès aux soins doit faire l'objet d'une réflexion importante en lien avec l'ARS et la CPTS des Vallons du Lyonnais
Aide à l'accès aux services numériques	Le conseiller numérique embauché par la CCVL réalisera des permanences dans les médiathèques du territoire, à l'Espace France Services géré par la commune de Vaugneray et au sein de la SLIJ intercommunale afin de permettre aux personnes qui le souhaitent d'accéder aux services en ligne et s'initier à l'informatique.
Favoriser le « mieux vivre ensemble »	Création d'une « Maison de Territoire » retracant l'histoire commune du territoire. Forger une identité territoriale forte. Participation à « Soif de République » et mise en place d'animations culturelles dans tous les villages ; créer un esprit intercommunal.
Indicateurs de résultats	
Renforcer l'attractivité des centres bourgs	Nombre d'opérations de réaménagement des centres bourgs Nombre de nouveaux commerces créés Nombre de lieux de rencontres créés dans les bourgs
Favoriser l'accès aux services de santé	Validation par l'ARS du projet de santé de territoire porté par la CPTS des Vallons du Lyonnais Installation de professionnels de santé Indicateurs de soins sur le territoire

Favoriser l'accès aux services publics	Partenariat renforcé avec l'Espace France Service actuellement porté par la commune de Vaugneray (nombre d'usagers provenant de différentes communes de la CCVL) Nombre de personnes accompagnées par le conseiller numérique
Favoriser le « mieux vivre ensemble »	Nombre de personnes ayant participé à ces animations. Suivi qualitatif des animations inter villages Satisfaction des participants Sentiment d'appartenance
Financements identifiés	DSIL DETR Appel à projets Europe /Région / Département CAF DRAC ANAH Action Logement ARS Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets Renforcer l'attractivité des centres bourgs Réaménagement du centre bourg : création de surfaces commerciales et d'un programme de logements mixtes Opération de renouvellement urbain du centre bourg Cuve de rétention et bassin d'orage Création d'une zone de respiration en zone urbaine /zone arborée Réhabilitation du centre bourg et aménagement des places minérales existantes Valorisation et animation d'un centre bourg : création d'un tiers lieu Revitalisation du centre bourg	Maîtres d'ouvrage Messimy Sainte Consorce Sainte-Consorce Polionnay Thurins Vaugneray Yzeron

<p>Favoriser l'accès aux services de santé</p> <p>Elaboration d'un projet de santé de territoire Installation d'un médecin dans l'ancienne salle des associations</p>	CCVL / ARS / CPTS des Vallons du Lyonnais Polionnay
<p>Favoriser l'accès aux services publics</p> <p>Extension d'un groupe scolaire Création d'un Pôle Sportif Construction d'un terrain en gazon synthétique Rénovation de la Halle et de ses abords Réhabilitation anciens locaux école maternelle Réaménagement du stade Agrandissement et aménagement de la cuisine du restaurant scolaire Construction d'une maison pour tous Accessibilité de la mairie Agrandissement de la médiathèque Réhabilitation du plateau sportif Mise en sécurité de l'école publique Requalification des extérieurs du centre de loisirs Sécurisation de la gendarmerie Réalisation d'équipements sportifs structurants</p>	Brindas Brindas Grézieu la Varenne Grézieu la Varenne Grézieu la Varenne Polionnay Sainte-Consorce Sainte-Consorce Sainte-Consorce Vaugneray Yzeron Yzeron CCVL CCVL CCVL
<p>Aide à l'accès aux services numériques</p> <p>Installation de tableaux numériques à l'école maternelle Equipement des salles en matériel informatique</p>	Messimy Messimy
<p>Favoriser le « mieux vivre ensemble »</p> <p>Création d'une « Maison de Territoire » Création de jardins partagés Création de jardins partagés Aménagement d'un bâtiment du stade en Maison des associations Restauration d'un tableau et réalisation de la copie d'une statue représentant la commune</p>	CCVL Brindas Sainte-Consorce Polionnay Sainte Consorce



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

ANNEXE 1 :

Orientation stratégique 2 :

COHESION SOCIALE

CRTE CCVL

Orientation stratégique n°2	Cohésion
Maître d'ouvrages	CCVL 8 communes de la CCVL
Description de l'orientation	<p>La CCVL et ses 8 communes entendent agir à travers leurs politiques publiques afin de contribuer aussi bien à la cohésion sociale qu'au mieux vivre ensemble.</p> <p>Il s'agit d'apporter les services nécessaires aux habitants quel que soit leur âge et leur permettre de bénéficier d'une qualité de vie optimale.</p> <ul style="list-style-type: none">-Renforcer l'attractivité des centres bourg-Favoriser l'accès aux services et à la santé-Aider à l'accès aux services numériques-Contribuer au « mieux vivre ensemble »
Partenaires	ANAH Action Logement Communes de la CCVL EPORA SOLIHA Etat Agence d'urbanisme CAF Services publics (La Poste, MSA, Mission Locale, Pôle emploi...) Chambres consulaires : CCI et CMA Région Département

	ARS HCL CPTS des Vallons
Objectifs	
Renforcer l'attractivité des centres bourgs	Aménagements urbains permettant d'offrir un cadre de vie agréable (y compris apaisement des circulations, création de modes doux) Créer ou maintenir des lieux d'échanges et de rencontres des habitants en centre bourg
Favoriser l'accès aux services et à la santé	Maintien des services publics dans les villages Permettre l'accès aux soins au plus près des habitants L'accès aux soins doit faire l'objet d'une réflexion importante en lien avec l'ARS et la CPTS des Vallons du Lyonnais
Aide à l'accès aux services numériques	Le conseiller numérique embauché par la CCVL réalisera des permanences dans les médiathèques du territoire, à l'Espace France Services géré par la commune de Vaugneray et au sein de la SLIJ intercommunale afin de permettre aux personnes qui le souhaitent d'accéder aux services en ligne et s'initier à l'informatique.
Favoriser le « mieux vivre ensemble »	Création d'une « Maison de Territoire » retracant l'histoire commune du territoire. Forger une identité territoriale forte. Participation à « Soif de République » et mise en place d'animations culturelles dans tous les villages ; créer un esprit intercommunal.
Indicateurs de résultats	
Renforcer l'attractivité des centres bourgs	Nombre d'opérations de réaménagement des centres bourgs Nombre de nouveaux commerces créés Nombre de lieux de rencontres créés dans les bourgs
Favoriser l'accès aux services de santé	Validation par l'ARS du projet de santé de territoire porté par la CPTS des Vallons du Lyonnais Installation de professionnels de santé Indicateurs de soins sur le territoire

Favoriser l'accès aux services publics	Partenariat renforcé avec l'Espace France Service actuellement porté par la commune de Vaugneray (nombre d'usagers provenant de différentes communes de la CCVL) Nombre de personnes accompagnées par le conseiller numérique
Favoriser le « mieux vivre ensemble »	Nombre de personnes ayant participé à ces animations. Suivi qualitatif des animations inter villages Satisfaction des participants Sentiment d'appartenance
Financements identifiés	DSIL DETR Appel à projets Europe /Région / Département CAF DRAC ANAH Action Logement ARS Fonds propres
Calendrier	2021/2026
Liste des actions prêtes à être engagées et détaillées dans des fiches actions / projets Renforcer l'attractivité des centres bourgs Réaménagement du centre bourg : création de surfaces commerciales et d'un programme de logements mixtes Opération de renouvellement urbain du centre bourg Cuve de rétention et bassin d'orage Création d'une zone de respiration en zone urbaine /zone arborée Réhabilitation du centre bourg et aménagement des places minérales existantes Valorisation et animation d'un centre bourg : création d'un tiers lieu Revitalisation du centre bourg	Maîtres d'ouvrage Messimy Sainte Consorce Sainte-Consorce Polionnay Thurins Vaugneray Yzeron

<p>Favoriser l'accès aux services de santé</p> <p>Elaboration d'un projet de santé de territoire Installation d'un médecin dans l'ancienne salle des associations</p>	CCVL / ARS / CPTS des Vallons du Lyonnais Polionnay
<p>Favoriser l'accès aux services publics</p> <p>Extension d'un groupe scolaire Création d'un Pôle Sportif Construction d'un terrain en gazon synthétique Rénovation de la Halle et de ses abords Réhabilitation anciens locaux école maternelle Réaménagement du stade Agrandissement et aménagement de la cuisine du restaurant scolaire Construction d'une maison pour tous Accessibilité de la mairie Agrandissement de la médiathèque Réhabilitation du plateau sportif Mise en sécurité de l'école publique Requalification des extérieurs du centre de loisirs Sécurisation de la gendarmerie Réalisation d'équipements sportifs structurants</p>	Brindas Brindas Grézieu la Varenne Grézieu la Varenne Grézieu la Varenne Polionnay Sainte-Consorce Sainte-Consorce Sainte-Consorce Vaugneray Yzeron Yzeron CCVL CCVL CCVL
<p>Aide à l'accès aux services numériques</p> <p>Installation de tableaux numériques à l'école maternelle Equipement des salles en matériel informatique</p>	Messimy Messimy
<p>Favoriser le « mieux vivre ensemble »</p> <p>Création d'une « Maison de Territoire » Création de jardins partagés Création de jardins partagés Aménagement d'un bâtiment du stade en Maison des associations Restauration d'un tableau et réalisation de la copie d'une statue représentant la commune</p>	CCVL Brindas Sainte-Consorce Polionnay Sainte Consorce



Fiche projet : Rénovation énergétique du groupe scolaire et de la salle d'animation – création d'une chaufferie bois

Rénovation énergétique des bâtiments

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	TRANSITION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>Le groupe scolaire Saint-Exupéry, d'une surface de 1500 m² a été construit par étape successives (1974-1990), sans respect d'exigences particulières sur le plan thermique et doit faire l'objet d'un renforcement de son isolation (murs, toiture, huisseries). La chaudière au gaz est vieillissante et n'est plus adaptée au chauffage optimal des locaux agrandis successivement.</p> <p>Les eaux pluviales du bâtiment sont actuellement déversées dans un réseau d'assainissement unitaire, les eaux de pluies sont ainsi canalisées et traitées à la Station d'épuration de Pierre-Bénite soit 25 km plus loin que le bassin versant de la commune. 2 types de traitement des eaux pluviales vont être mis en oeuvre:</p> <ul style="list-style-type: none">- côté Nord du bâtiment (environ 200 m² de toiture): implantation d'une cuve enterrée de 15 m³ permettant la récupération des eaux pour l'arrosage des massifs de la commune, le débit de fuite sera traité à la parcelle- côtés Sud et Est (environ 800 m² de toiture), un réseau sera créé pour un rejet les eaux pluviales dans le milieu en aval du terrain. Ce nouveau réseau sera connecté à un réseau existant qui draine les EP de la salle d'animation rurale située à proximité immédiate de l'école (env. 1000 m² de toiture) elles seront déconnectées du réseau et traitées dans le périmètre afin d'être infiltrées et stockées pour l'arrosage des espaces verts de la commune avant d'être déversées dans le milieu. Enfin, l'accessibilité des lieux sera améliorée par la construction de toilettes PMR, adjonction de repères pour malvoyants et rampes d'accès normées (pentes et revêtement). <p>La salle d'animation située dans le périmètre immédiat du groupe scolaire est un bâtiment construit en 1987 de 1100 m² comportant une grande salle pouvant accueillir 250 convives, une salle plus petite pour 60 personnes, une salle pour les activités sportives et associatives et R-1 et 2</p>

	<p>salles pour l'enseignement musical, dont l'isolation doit être renforcée (murs, toitures et le mode de chauffage actuel au gaz. Un réseau de chauffage commun au bois sera créé pour les deux bâtiments. Le raccordement de la mairie, située dans un périmètre de 100m, à ce réseau est à l'étude. Une énergie renouvelable avec une filière locale sera développée en lieu et place d'une énergie fossile (gaz).</p> <p>Salles de musique: dans un souci d'économies d'énergie, le chauffage des salles de musique situées dans le même bâtiment et dont la superficie représente moins de 10 % de la surface totale du bâtiment sera individualisé par l'installation d'une PAC afin de ne chauffer que les locaux occupés.</p> <p>Rénovation permettant d'atteindre 60% d'économies d'énergies pour 2050.</p>
Partenaires	<p>La ALTE69 qui assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les choix techniques et les matériaux mobilisés pour atteindre les objectifs.</p> <p>Cabinet TROIS C qui assure la maîtrise d'œuvre, diagnostic et APS réalisés, APD en cours avec réalisation du DCE</p>
Coût prévisionnel	Budget compris entre 1.100.000,00 et 1.200.000 € HT dont (rénovation et chaufferie 1.100.000,00 € + accessibilité 41.400 € HT + cuve de rétention 20.000 € HT + Déconnexion des eaux pluviales 21.500 € HT)
Plan de financement	<p>Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consorce.</p> <p>Dossier de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique a été déposé</p> <p>Dossier de demande de subvention au titre du partenariat territorial a été déposé auprès de Département</p> <p>Dossier de demande de subvention demandé à l'agence de l'eau au titre des appels à projet pour la création de réseaux séparatifs et stockage de la ressource</p> <p>Dossier de demande subvention déposée auprès de la Région au titre des appels à projets pour chaufferie bois</p> <p>Dossier de demande de financement au titre des CEE</p>
Calendrier	Projet validé par la commune le 09/03/2021. Marché de maîtrise d'œuvre attribué le 10/03/2021. Les marchés de travaux seront publiés début septembre et notifiés en novembre. Dépôt des Déclarations préalables et Permis de construire début juillet. Commencement des travaux janvier 2022. Fin des travaux novembre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'économie d'énergie réalisé. Niveaux de consommation en électricité et bois, niveau d'émission de CO2, amélioration de la ventilation des

bâtiments, amélioration du confort d'été.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Réimplantation d'un bar restaurant en centre bourg

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COMPETITIVITE
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>Le bar-restaurant du centre bourg, lieu d'échanges et d'animation communal a fermé fin 2016. Dans le cadre de la requalification du Centre bourg, la commune souhaite piloter l'implantation d'un commerce bar-restaurant dans l'enveloppe du projet immobilier en cours de réflexion. A ce titre, elle a fait l'acquisition de l'immeuble en partenariat avec l'EPORA qui en assure le portage financier. Elle envisage l'acquisition du futur local qui sera construit.</p> <p>La commune a pour objectif de maintenir un lieu de convivialité et d'accueil au centre bourg de la commune favorisant le développement de l'attractivité de la commune.</p>
Partenaires	La commune réalisera totalement le projet avec une maîtrise d'œuvre. Portage foncier avec EPORA.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 400.000,00 et 500.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consource. Dossier de subvention au titre de la DETR a été déposé Dossier de demande de subvention au titre du partenariat territorial a été déposé auprès de Département
Calendrier	Juin 23 à septembre 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Dynamique économique, convivialité, maintien du dernier restaurant du centre bourg, fréquentation du lieu, création d'emploi, complément au développement de l'offre touristique de la CCVL.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Rénovation du boulodrome et création d'un local dédié à la chasse

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	TRANSITION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>Le bâtiment situé sur le site du boulodrome, équipé d'une dizaine de jeux de boules pour la pratique associative de la boule lyonnaise a été construit en 1977. Il a subi de nombreuses dégradations au fil du temps et il ne répond pas aux exigences d'accessibilité d'un ERP. Un projet de rénovation est envisagé et il sera agrandi afin d'accueillir un local dédié à la Société de chasse de Sainte-Consorce et Marcy l'Etoile. Une rampe d'accès et des toilettes PMR seront construits sur le site, une isolation sommaire sera réalisée avec le changement des huisseries, la pose de stores et une isolation sous rampants de la toiture, ainsi que la création d'une ventilation. Les radiateurs électriques actuels devenus obsolètes seront remplacés pour faire place à des radiateurs basse température électriques et 2 chauffe-eau indépendants (bar et local de chasse). Il s'agit par cette opération de réhabiliter le bâtiment par une mise aux normes et de mettre en valeur cet espace de loisirs et de détente afin de le mettre à la disposition du public en accès libre partiel ou la mise à la location pour évènements familiaux, ainsi qu'aux associations de la commune pour l'organisation d'évènements de loisirs festifs.</p>
Partenaires	La commune réalise le projet, accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 70.000,00 et 100.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consorce. Dossier de subvention au titre de la DSIL classique a été déposé Dossier de subvention au titre de la DETR 2021 sur le volet des équipements d'intérêt sportifs, culturels et de loisirs a été déposé Dossier de demande de subvention au titre du partenariat territorial a été déposé auprès de Département Dossier de demande de subvention demandé à la fédération de chasse

	<p>pour l'aménagement du local</p> <p>Participation de la commune de Marcy l'Etoile dans le cadre d'une convention de mutualisation des locaux.</p>
Calendrier	<p>Projet validé par la commune le 09/03/2021. Marché de maîtrise d'œuvre attribué. La consultation des entreprises est en cours. Dépôt du Permis de construire le 29/03/2021.</p> <p>Commencement des travaux octobre 2021. Fin des travaux 1^{er} trimestre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'économie d'énergie réalisé.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Remplacement des sources lumineuses – éclairage public

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	TRANSITION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	Le réseau d'éclairage public est actuellement majoritairement composé de sources lumineuses énergivores. Elles seront remplacées par des LEDS (346/434 sources lumineuses à rénover). Les infrastructures doivent être dans la même temps rénovées, à savoir les armoires (50% des armoires existantes), les réseaux souterrains (20%) et aériens (30%)
Partenaires	La commune délègue les travaux au SYDER
Coût prévisionnel	Budget compris entre 250.000,00 et 350.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consorce en lien avec le SYDER Les dossiers de demande de subvention auxquels le projet sera éligible seront déposés le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité et techniques sont en cours par le SYDER. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu sur 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'économie d'énergie réalisé.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Accessibilité de la Mairie

Favoriser l'accès aux services publics

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COHESION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>Création d'un nouveau cheminement en mode doux autour de la Mairie pour desservir l'école, la médiathèque, la salle d'animation et l'espace jeunes. Il devra être conforme aux normes d'accessibilité PMR tant pour les pentes que le revêtement. Le revêtement actuel en béton sera remplacé par des matériaux permettant une désartificialisation du site et une meilleure intégration végétalisée.</p> <p>La commune a pour objectif de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité aux PMR et de désartificialisation des modes de déplacements doux</p>
Partenaires	La commune réalisera totalement le projet avec une maîtrise d'œuvre.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 50.000,00 et 75.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet dont le chiffrage est en cours, sera financé par la commune de Sainte-Consorce. Les dossiers de demande de subvention auxquels le projet sera éligible seront déposés le cas échéant.
Calendrier	Juin 2022 à septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Désartificialisation des modes doux et accessibilité PMR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Restauration d'un tableau et réalisation d'une copie de la statue de Sainte-Consorce

Favoriser le « mieux vivre ensemble »

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COHESION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>Le tableau des 2 anges est une œuvre non classée qui trouve sa place en face du tableau classé "monument historique" de l'Annonciation restauré en 2019 et 2020. Le chemin de croix présent également dans l'église a été fragilisé et endommagé, il est envisagé de le restaurer afin de le préserver. Par ailleurs, la statue de Sainte-Consorce emblème de la commune est très endommagée malgré une rénovation récente, car soumise aux intempéries. Une copie sera réalisée afin de conserver durablement l'original en lieu sûr à l'intérieur de l'église.</p> <p>La commune a pour objectif de préserver son patrimoine historique non classé. La statue est particulièrement symbolique pour la commune. Le tableau de l'Ange viendra compléter le tableau de l'Annonciation</p>
Partenaires	La commune réalisera totalement le projet avec une maîtrise d'œuvre.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 20.000,00 et 40.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consorce. Dossier de subvention au titre de la DETR a été déposé Dossier de demande de subvention au titre du partenariat territorial a été déposé auprès de Département
Calendrier	Juillet 2021 à septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Préservation du patrimoine, préservation de l'identité de la commune, valorisation du patrimoine existant.



Fiche projet : Agrandissement et aménagement de la cuisine du restaurant scolaire

Favoriser l'accès aux services publics

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COHESION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>Le restaurant scolaire est organisé en self depuis la rentrée scolaire 2018/2019. Les repas (200 par jour en moyenne) sont fournis par un prestataire extérieur qui livre en barquettes plastiques (non recyclables et non réutilisables). Afin de réduire les déchets et de valoriser les circuits courts d'approvisionnement, il est envisagé d'agrandir la cuisine satellite (exclusivement pour la réchauffe) afin d'accueillir une cuisine directe pour confectionner les repas sur place et favoriser l'approvisionnement auprès de producteurs locaux et/ou bio. Une opération de compostage des déchets sera menée en parallèle à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 pour sensibiliser les enfants à cette problématique de gestion des déchets et leur valorisation sera utilisée dans les massifs de la commune. Les groupes de stockage froids et réfrigérés seront implantés afin de limiter au maximum leur consommation énergétique et seront exempts de produits dangereux pour l'environnement.</p> <p>La commune a pour objectifs de réduire les déchets liés à l'activité, aussi bien entrants avec la suppression des conditionnements plastiques et sortants avec le compostage des déchets. L'activité prendra en compte le développement durable avec un approvisionnement en produits bio et/ou locaux assurant une meilleure qualité des mets. Il en sera de même pour les matériels de stockage et de chauffe qui devront être peu énergivores et respectueux de l'environnement</p>
Partenaires	La commune réalisera totalement le projet avec une maîtrise d'œuvre.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 300.000,00 et 400.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consorce. Les dossiers de demande de subvention auxquels le projet sera éligible seront déposés le cas échéant.
Calendrier	Juin 2023 à septembre 2024

Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration de la qualité gustative des mets, réduction des déchets entrants et sortants, valorisation via le compostage, présence de produits dangereux dans les frigos et chambres froides, niveau de consommation d'eau, niveau de consommation vaisselle à usage unique.
-----------------------------------	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Création de jardins partagés

Favoriser le « mieux vivre ensemble »

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COHESION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	Création de jardins et vergers partagés sur un terrain agricole en cours d'acquisition. Le terrain est situé à proximité immédiate des infrastructures communales (école, salle d'animation, mairie, parkings). Ce projet a vocation à favoriser le lien social et intergénérationnel. La commune a pour objectif de développer une politique visant à favoriser une alimentation plus durable et locale. Elle souhaite encourager les habitants à cultiver eux-mêmes.
Partenaires	La commune réalisera totalement le projet avec une maîtrise d'œuvre. L'opportunité d'associer un partenaire pour la gestion du site sera envisagée à l'issue de l'étude de faisabilité en cours.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 20.000,00 et 50.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet dont le chiffrage est en cours, sera financé par la commune de Sainte-Consorce. Les dossiers de demande de subvention auxquels le projet sera éligible seront déposés le cas échéant.
Calendrier	Juin 2022 à septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Accès à une alimentation saine, locale, économiquement équitable et accessible. Favoriser le lien social et intergénérationnel



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Construction d'une maison pour tous

Favoriser l'accès aux services publics

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COHESION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>La médiathèque est actuellement hébergée dans un local d'environ 200 m² qui s'avère trop exigü. L'espace jeunes est confronté à la même problématique ce qui freine son développement. Par ailleurs, les seniors se retrouvent actuellement dans le bar de la salle d'animation qui manque de chaleur et de convivialité en petit comité. Il est projeté de construire une nouvelle médiathèque pouvant accueillir le fond d'ouvrage et des espaces conviviaux pour la consultation des ressources papier et numériques sur place, le public est plus nombreux depuis l'intégration du réseau des médiathèques MEDIAVAL et la proposition d'animations familiales jeux de société. Le bâtiment comprendra une salle dédiée aux seniors et une autre à l'espace jeunes. Des salles plus petites pourront accueillir d'autres activités associatives, la demande est très forte en la matière grâce au dynamisme des associations communales</p> <p>La commune a pour objectifs d agrandir ses locaux associatifs et médiathèque pour répondre au développement de l offre sur la commune et aux besoins.</p>
Partenaires	La commune réalisera totalement le projet avec une maîtrise d'œuvre.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 400.000,00 et 600.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consorce. Les dossiers de demande de subvention auxquels le projet sera éligible seront déposés le cas échéant.
Calendrier	mai 2024 à septembre 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Développement des salles associatives, agrandissement de la médiathèque



Fiche projet : Création d'une cuve de rétention et d'un bassin d'orage

Renforcer l'attractivité des centres bourgs

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COHESION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>La commune de Sainte-Consorce débute le renouvellement urbain de son centre bourg. Plusieurs projets de logements collectifs (60 logements) pourraient voir le jour dans les 2 années à venir. Dans cette perspective, il convient de réaliser un bassin de rétention en aval du centre bourg afin d'éviter le ruissellement et le lessivage des sols. Une cuve de rétention dont la capacité est à l'étude sera implantée sur ce même site pour stocker des capacités d'arrosage pour la commune. Le débit de fuite sera rejeté sur la parcelle. Le lieu sera aménagé pour permettre l'étude de la biodiversité dans le périmètre.</p> <p>La commune a pour objectifs de réduire, conformément aux préconisations du schéma directeur des eaux pluviales, annexé au PLU de la commune, le ruissellement des eaux pluviales en aval du centre bourg et d'absorber les déconnexions de ces mêmes eaux du réseau d'assainissement des eaux usées des habitations en périphérie du centre. Une partie de ces eaux sera stockée dans une cuve pour assurer l'arrosage des massifs de la commune.</p>
Partenaires	Cabinet MGEAU pour la maîtrise d'œuvre.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 300.000,00 et 400.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consorce. Les dossiers de demande de subvention auxquels le projet sera éligible seront déposés le cas échéant.
Calendrier	Juin 2022 à juillet 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de traitement des eaux usées, réduction des eaux claires dans le réseau d'assainissement, limitation des ruissellement, maintien de l'eau de pluie sur le bassin versant du Ratier et du Charbonnières, préservation de la ressource, développement et préservation de la biodiversité



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Renouvellement urbain du centre bourg

CRTE SAINTE-CONSORCE

Orientation stratégique n°	COHESION
Action n°	
Maître d'ouvrage	SAINTE-CONSORCE Commune
Description de l'action	<p>Opération de renouvellement urbain du centre bourg de la commune. Une parcelle stratégique a été acquise grâce au portage foncier EPORA. Cette acquisition répond à plusieurs objectifs : maîtrise des opérations immobilières à venir, respect des objectifs d'aménagement urbains, garantie de production de logements sociaux et maintien dans l'enveloppe urbaine d'un emplacement pour un commerce de restauration en centre bourg nécessaire à la dynamisation et l'animation du coeur de village. D'autres projets pourraient y trouver leur place : production de logements privés et implantation d'autres commerces ou activités, selon opportunités.</p> <p>La commune a pour objectif d'accompagner de manière active le renouvellement de son centre bourg. Soucieuse d'accueillir de nouvelles familles, la commune souhaite développer le parc de logements sociaux.</p>
Partenaires	CAUE en tant que conseil pour l'intégration des bâtiments dans le tissu existant et préserver le caractère architectural du village. EPORA pour le portage foncier Promoteurs privés et bailleurs sociaux pour l'offre de logements.
Coût prévisionnel	Budget compris entre 300.000,00 et 500.000,00 € HT
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune de Sainte-Consource . Les dossiers de demande de subvention auxquels le projet sera éligible seront déposés le cas échéant.
Calendrier	Des études de faisabilité sont en cours avec le CAUE. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu sur 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Dynamisation du centre bourg, maintien d'un commerce essentiel, développement de l'offre de logements sociaux

--	--



Fiche action

Aménagement de voirie et de mobiliers dans le cadre d'un schéma des mobilités

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'un projet en co-construction avec les habitants, la commune a établi un schéma de mobilité active définissant un plan d'actions en matière d'aménagement de voirie et de mobiliers de voirie (parkings à vélos, places de stationnement...)</p> <p>Objectifs</p> <p>Il s'agit d'une vision d' ensemble de la mobilité active sur la commune de Vaugneray avec une stratégie de déploiement de projets visant à structurer la commune pour :</p> <ul style="list-style-type: none">-Accueillir et sécuriser les usagers (cyclistes et piétons) y compris les personnes à mobilité réduite aux porteurs d'un handicap ;-Inciter les non-encore-usagers à changer de comportement,-Développer les infrastructures de voirie pour le déplacement mode actif,-Offrir des voiries sécurisées, cohérentes, confortables et lisibles,- Permettre aux enfants de se déplacer à vélo ou à pied pour se rendre sur les lieux de loisirs ou à l'école. <p>Le schéma définit les actions à mener avec les aménagements des voies cyclables, acquisition d'abris à vélo et aménagements piétons sur le territoire de la commune.</p> <p><u>Publics concernés</u> : habitants, commerçant, associations culturelles et sportives, usagers de la voirie, établissements scolaires publics et privés (primaires et secondaires)</p>
Partenaires	Le projet a été défini en concertation avec les habitants dans le comité consultatif évolution durable. Des ateliers ont été menés afin de réfléchir ensemble au projet du territoire et de prioriser les actions.

	<p>Ce schéma a été présenté aux conseillers municipaux dans le cadre d'une commission générale.</p> <p>Prochaine étape : mise en œuvre technique des actions en associant la CCVL, les associations, les établissements scolaires.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût a été estimé à 50 000 € HT. Les travaux portent sur des dépenses d'investissement : aménagement de voies hors centre-bourg et acquisition de garages à vélos et d'attaches vélos.</p>
Plan de financement	DET R / Région à définir
Calendrier	<p>Début des travaux prévu en janvier 2022 Date de fin des travaux septembre</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>M² de piste en mode doux Nombre de places pour le stationnement vélo/ trottinettes</p>

Fiche action
Installation d'une chaudière
à la mairie annexe de Saint-Laurent de Vaux

--

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Description de l'action	<p>La commune de Vaugneray souhaite développer sur son territoire les modes de chauffage peu polluants, voir à énergie renouvelable et n'hésite pas à mettre en place des chauffages innovants afin de participer activement à la transition écologique et montrer l'exemple.</p> <p>Ainsi, lors de la construction neuve d'un bâtiment scolaire, un mode chauffage par géothermie a été mis en œuvre cette année. Des panneaux photovoltaïques sont venus compléter la production d'énergie.</p> <p>De plus, l'école de Saint-Laurent de Vaux est aujourd'hui chauffée aux granulés bois.</p> <p>C'est pourquoi la commune de Vaugneray souhaite remplacer la chaudière au fuel de l'ancienne mairie de Saint-Laurent-de-Vaux par un mode de chauffage plus respectueux de l'environnement : une chaudière à granulés bois ou une pompe à Chaleur électrique ou bien un mixte des deux</p>
Partenaires	Prochaine étape : acquisition de la chaudière et installation
Coût prévisionnel	Le coût a été estimé à 40 000 € HT. Les travaux portent sur des dépenses d'investissement : Fourniture chaudière granule et/ou PAC
Plan de financement	DSIL : 15 000 € Département : 12 500 € Autofinancement : 12 500 €
Calendrier	Début des travaux prévu en juillet 2021 ou octobre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'économie d'énergie

Fiche action

Récupérateur des eaux de pluie d'équipements sportifs

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Description de l'action	<p>La commune adhère à la charte des communes écEAUnomes proposée par le SAGYRC dans le cadre du PGRE de l'Yzeron, pour limiter les prélèvements d'eau pour l'arrosage et les réflexions qui en découlent sur la commune.</p> <p>Les espaces verts de la commune de Vaugneray sont répartis principalement sur deux sites :</p> <p>Le stade en herbe</p> <p>Il est arrosé par aspersion programmée la nuit. Un diagnostic des installations existantes va être mené car aujourd'hui, l'arrosage se fait essentiellement par eau potable. Le stade est peu utilisé l'été mais il est nécessaire d'arroser un minimum pour maintenir une pelouse de qualité pour les joueurs.</p> <p>Les dépenses en eau potable sont donc importantes, bien qu'il existe un pluviomètre permettant de n'arroser que lorsque cela est nécessaire. Il existe bien une cuve ancienne dont on ne connaît ni la dimension, ni l'état. La commune a constaté qu'un réseau d'eau pluviale récupère de grandes surfaces de toiture comme celle du boulodrome. Il serait intéressant de récupérer cette eau pour arroser (surface du stade). Le compteur d'eau dysfonctionnant, il est difficile d'avoir des mesures précises de la consommation.</p> <p>Le centre-Village</p> <p>Les pelouses des parcs ne sont pas arrosées.</p> <p>Le fleurissement est composé de vivaces et d'annuelles. La commune a remplacé des massifs d'annuelles par des massifs de vivaces fin 2020 étant donné les périodes de sécheresse de plus en plus importantes et réglementées (arrêté de sécheresse) :</p> <p>par exemple, rue des écoles, autour de la Madone et au croisement de la rue de la Déserte et de la rue de Verville, des vivaces supportant la sécheresse ont été plantées. Ces vivaces récentes demandent encore à être fréquemment arrosées pour une bonne reprise et les annuelles restantes également.</p>

	<p>Un système de goutte à goutte existe pour les jardinières situées place de la mairie. Il ne fonctionne que la nuit et la quantité d'eau utilisée est moindre.</p> <p>Du côté de l'Eglise, et d'une manière générale le centre-village ainsi que le centre de Saint-Laurent de Vaux, les fleurissements (jardinières, massifs) se font par arrosage manuel d'eau potable. Entre 7000 L et 8000 L d'eau potable par semaine en période sèche (entre mai et octobre soit 6 mois dans l'année) sont utilisés pour le fleurissement, par arrosage manuel. Un emploi saisonnier est d'ailleurs créé chaque année pour cet arrosage manuel, sur cette période. La quantité d'eau potable utilisée est importante à une période où les restrictions en eau sont les plus sévères. Il est donc urgent de trouver une solution si on veut maintenir un cadre de vie agréable aux administrés.</p> <p>Afin d'économiser environ 7 500 L d'eau potable par semaine soit 60 000 L pour 2 mois, la commune a opté pour la pose d'une cuve enterrée de 60 000 L avec sa pompe immergée et son filtre (voir fiche technique jointe). Elle sera située rue des écoles à proximité du centre technique municipal.</p> <p>Plusieurs avantages permettent de penser que ce projet sera viable et permettra des économies d'eau potable remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait qu'elle soit enterrée permettra de limiter grandement le risque de gel, atténuer l'évaporation ainsi que la prolifération de bactéries puisque sa température ne risque pas de dépasser les 25 °C et elle ne dégradera pas le paysage - Le lieu de l'implantation de cette cuve sera à la fois proche du lieu de stationnement (voir plan joint) du véhicule des services techniques équipé d'une cuve mobile et permet aussi de récupérer l'eau de pluie d'une salle multisport ayant une surface de toiture non négligeable (1 600 m² environ). Le véhicule viendra prendre sa recharge en eau de pluie vers 7H30 le matin, sur le parking de la salle multisport et ne gênera donc pas la circulation. <p>Les besoins en eau pour l'arrosage seront satisfaits par cette réserve d'eau potable. La cuve permettra d'être autosuffisant pour l'arrosage en période de sécheresse. En effet, selon météo France, la commune de Vaugneray a connu 659 millimètres de pluie en 2020, contre une moyenne nationale des villes de 773 millimètres de précipitations.</p>
Partenaires	Prochaine étape : acquisition de la chaudière et installation
Coût prévisionnel	Le coût a été estimé à 40 000 € HT. Les travaux portent sur des dépenses d'investissement : Fourniture chaudière granule et/ou PAC
Plan de financement	DSIL : 15 000 € Département : 12 500 € Autofinancement : 12 500 €
Calendrier	Début des travaux prévu en juillet 2021 ou octobre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'économie d'énergie

Fiche action

Réhabilitation de l' ancien monastère de la Visitation pour créer un espace d' exposition et un jardin remarquable

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Description de l'action	<p>Le projet se décompose en 3 temps marqués par 2 temps forts.</p> <p>L'entrée – comme lieu d'accueil et de présentation Le premier espace joue le rôle d'accès et de rassemblement avant les deux temps forts du site. L'unique façade donne accès Sud. Elle se caractérise par de grands châssis pouvant être vitrés. La transparence suggéra l'idée d'accueil. Compte-tenu de l'orientation, des bris soleil pourront être installés pour le confort des usagers.</p> <p>Le cloître – comme passage à une autre atmosphère Cet espace est le premier temps fort de la visite. La singularité du lieu nécessite des travaux d'aménagement. Un artiste Jean-Bernard CHAPPE proposera un aménagement intérieur du cloître avec la création d'un jardin remarquable.</p> <p>L'ancienne chapelle – comme espace d'exposition accueillant un musée de musique mécanique Cet espace est le deuxième temps fort de la visite. Ce volume important, de par sa surface et sa hauteur est de forme simple. Un travail sur l'espace et la lumière permettra de mettre en valeur les nombreux instruments.</p> <p>Une partie des travaux de rénovation de la chapelle sera consacrée à réduire la consommation énergétique du bâtiment notamment le changement des huisseries et la mise en place d'un système de chauffage avec l'installation d'une pompe à chaleur.</p> <p>Ce nouvel espace aura vocation à accueillir différents publics comme les scolaires, les familles ou des personnes découvrant le territoire. Les différentes salles répondront aux normes d'accessibilité permettant un accès à tous</p>
Partenaires	Prochaine étape : approbation du programme et consultation de la maîtrise d'œuvre

Coût prévisionnel	<p>Le coût a été estimé à 408 500 € HT. Les travaux portent sur des dépenses d'investissement :</p> <table> <tr><td>Conception et réalisation de l'œuvre</td><td>: 118 500 €</td></tr> <tr><td>Scénographe et maîtrise d'œuvre</td><td>: 40 000 €</td></tr> <tr><td>Aménagement des espaces</td><td>: 120 000 €</td></tr> <tr><td>Rénovation de la chapelle</td><td>: 130 000 €</td></tr> </table>	Conception et réalisation de l'œuvre	: 118 500 €	Scénographe et maîtrise d'œuvre	: 40 000 €	Aménagement des espaces	: 120 000 €	Rénovation de la chapelle	: 130 000 €
Conception et réalisation de l'œuvre	: 118 500 €								
Scénographe et maîtrise d'œuvre	: 40 000 €								
Aménagement des espaces	: 120 000 €								
Rénovation de la chapelle	: 130 000 €								
Plan de financement	<p>DETR : 120 000€ Département : 120 000 € Conseil régional : 80 000 € Autofinancement : 88 500 €</p>								
Calendrier	Début des études prévu en septembre 2021								
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'économie d'énergie								

Fiche action

Mise en place d'un système de pilotage centralisé du chauffage et rénovation thermique du gymnase Perrachon

--

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	5
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Description de l'action	Sur la base d'un diagnostic énergie, la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux , notamment par la création d'un système centralisé de pilotage du chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux et changement de chaudière à Perrachon.
Partenaires	Prochaine étape : approbation du programme et consultation de la maîtrise d'œuvre
Coût prévisionnel	Le coût a été estimé à 150 000 € HT. Les travaux portent sur des dépenses d'investissement :
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	Début des études prévu en janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	% d'économie d'énergie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « Agrandissement de la médiathèque »

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Description de l'action	Située en centre –bourg, la médiathèque constitue un véritable lieu de ressources culturelles. Les activités dans les médiathèques se diversifient pour permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre culturelle (animations, conférence, ludothèque, espace numérique ...) De nouveaux espaces doivent être créés pour mener ces nouveaux projets.
Partenaires	La commune réalise totalement le projet. Elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé se situe entre 150 000 € et 300 000 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune. Un dossier de subvention au titre de la DETR, du contrat ambition région et du partenariat départemental seront déposés.
Calendrier	Le programme sera réalisée courant 2022. Elles permettront de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche projet « Crédit d’ un tiers-lieu et valorisation du centre-bourg »

CRTE XX

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d’ouvrage	Commune de VAUGNERAY
Description de l’action	Dans le cadre de sa réflexion sur le centre-bourg et les services proposés aux habitants, la commune a pour projet la création d’un tiers lieu. Le tiers lieu peut se définir comme « <i>un lieu de rencontres et de partages, ouvert et fédérateur pour le territoire dans lequel tous les habitants et tous les acteurs du territoire peuvent agir, construire, travailler, s’exprimer, se détendre, apprendre ... souvent hybride, un tiers lieu a vocation à mélanger les genres pour mieux mixer les publics, répondre aux besoins et avoir des chances de se pérenniser : social et inclusif, économique et fonctionnel, entrepreneurial et innovant, technologique et collaboratif, culturel et vivant... »</i>
Partenaires	La commune réalise totalement le projet. Elle sera accompagnée d’un maître d’œuvre choisi dans le cadre d’un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d’investissement estimé se situe entre 30 000 € et 50 000 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la commune. Un dossier de subvention au titre de la DETR, du contrat ambition région et du partenariat départemental seront déposés.
Calendrier	Le programme sera réalisé courant 2022. Elles permettront de connaître l’enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation.
Indicateurs d’évaluation proposés	



Fiche action/projet « Crédit d'un espace de respiration en zone urbaine – jardins partagés et zone arborée »

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	<p>Un projet du mandat consiste à créer une zone de respiration dans l'avenue Marius Guerpillon, qui s'est urbanisée rapidement, afin de préserver la qualité de vie des habitants. Il est ainsi prévu, sur une parcelle désignée au PLU par un emplacement réservé et un zonage spécifique, de créer des jardins partagés (en zone Aj) et sur la parcelle Ue (équipements d'intérêt collectif) qui la jouxte un espace arboré permettant à la fois le stationnement et la promenade. Ceci implique d'acquérir les parcelles et d'aménager les jardins et le parking. Un compost collectif y est aussi envisagé, afin de sensibiliser les habitants à la gestion et la réduction des déchets ménagers.</p> <p>La commune a pour objectif de conserver une partie de nature en centre-village, dans une avenue qui s'est dotée en quelques années de programmes immobiliers conséquents. Les habitants en immeuble sont demandeurs d'espaces à jardiner / cultiver et où sortir leurs enfants. La zone de jardins partagés sera l'occasion de soutenir des projets collectifs et de sensibiliser les usagers au respect de leur environnement mais aussi des autres citoyens.</p>
Partenaires	La commune réalisera le projet en autonomie. Demande d'aide dans le cadre d'un appel à projet du département.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement est estimé à 400 000 € HT
Plan de financement	Financement par la commune + subventions publiques sollicitées auprès du conseil départemental
Calendrier	Les travaux sont envisagés pour 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la zone "jardins partagés". Emergence de projets collectifs. Fréquentation de la zone arborée.



Fiche action/projet « Modes doux et sécurisation des abords de l'école »

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	<p>La commune a entamé depuis de nombreuses années des négociations pour acquérir des parcelles permettant de relier différentes parties du centre-village à l'école, afin de faciliter et sécuriser le déplacement à pied des écoliers. L'extension du groupe scolaire est l'opportunité de sécuriser les abords de l'école pour concrétiser ce projet. Il est ainsi prévu de rénover un escalier accédant à l'école, de mettre des mains courantes, d'élargir les trottoirs, d'en créer le long du chemin du Mercier, route départementale qui longe l'école et dont le sens de circulation sera modifié, en accord avec le Département. Il est en outre prévu d'ajouter des passages piétons et des trottoirs le long de la départementale 610, qui croise le chemin du Mercier, afin de terminer le parcours.</p> <p>L'objectif est d'encourager les déplacements piétons en créant des parcours sécurisés, afin de réduire l'usage de la voiture en centre-village et aux heures les plus denses (entrée et sortie d'école).</p>
Partenaires	La commune réalisera le projet en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCVL et avec le financement du Conseil départemental sur les voies départementales
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement est estimé à 400 000 € HT dont 50 000 € à la charge de la commune.
Plan de financement	Co-financement par la commune et la CCVL + subventions publiques sollicitées auprès du conseil départemental
Calendrier	Les travaux sont envisagés pour 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation du nombre d'enfants amenés à l'école à pied. Augmentation du nombre d'habitants renonçant à se déplacer en voiture pour les trajets courts vers le centre-village.



Fiche action/projet « Aménagement d'une épicerie en centre-village »

Orientation stratégique n°	Compétitivité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	<p>La commune dispose d'un petit espace « épicerie » annexée au bar-tabac, que la population ne fréquente que très peu à cause du contexte (nécessité de passer par le bar et d'y payer, notamment). La mairie souhaite installer une véritable petite épicerie sur la place de la paix, à côté de la nouvelle boucherie, à l'occasion de la vente du bar-tabac et du départ de la fleuriste (qui quitte un local communal assez récent pour un local plus petit et donc moins cher, toujours sur la commune).</p> <p>L'objectif est de permettre aux habitants de trouver au sein du village une boucherie, un boulanger et une épicerie (en plus de la fleuriste et du pâtissier-chocolatier). Les personnes âgées ou sans moyen de mobilité sont très demandeurs de ces facilités, et la commune souhaite créer à cette occasion un véritable centre-bourg, dans un territoire historiquement écartelé entre ses hameaux avec un centre-bourg inexistant. Cela va dans la continuité de la réfection de la place de la paix et de la politique de développement des commerces du mandat précédent.</p>
Partenaires	La commune réalisera le projet elle-même, avec le concours éventuel du preneur du bail commercial.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement est estimé à 50 000 € HT.
Plan de financement	Financement propre par la commune + subventions publiques.
Calendrier	Les travaux sont envisagés pour la fin de l'année 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du bâtiment.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action/projet « Installation d'un médecin »

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	<p>La salle des associations a été déplacée pour accueillir un médecin généraliste, dès que la commune en aura trouvé un. La mairie s'engage à faire des travaux d'aménagement et devra à cette occasion refaire la toiture et les huisseries (PMR), mais aussi adapter l'intérieur du local.</p> <p>L'objectif est de permettre aux habitants de trouver un médecin sur place, de faire vivre la pharmacie qui vient de s'installer et a du mal à survivre, de créer une entraide entre les professions médicales et paramédicales mais aussi avec la résidence intercommunale Jean Villard.</p>
Partenaires	La commune réalisera le projet en autonomie. Des demandes de devis ont été faites, pour faire les travaux en septembre 2021
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement est estimé entre 50 et 100 000 € HT
Plan de financement	Financement par la commune + subventions publiques éventuelles (ARS ?)
Calendrier	Les travaux sont envisagés pour octobre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique ; fréquentation du lieu ; implantation du médecin



Fiche action/projet « Aménagement du bâtiment du stade en maison des associations »

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	Le bâtiment actuel est vétuste, inadapté aux besoins actuels mais son emplacement serait idéal pour y recréer un espace jeunes et/ou une maison des associations et/ou l'école de musique. Ce projet de mandat se fera après concertation de la population. Le bâtiment peut être agrandi et rénové thermiquement. La commune a pour objectif de créer un lieu convivial pour les associations un peu à l'extérieur du centre-ville, à proximité de la nouvelle aire de jeux (projet 2021) et des espaces de sport, afin de permettre des animations sans trop de nuisances sonores, d'accueillir les jeunes si on rouvre un espace jeunes. Il n'y a plus d'espace jeunes à l'heure actuelle à la fois parce que le local n'était plus très salubre (trop humide) et pour un problème de recrutement. Nous espérons qu'un nouveau local redonnera de l'élan aux associations qui s'en empareront. Le bâtiment sera pensé aux normes environnementales récentes afin d'être, en outre, un outil de sensibilisation des jeunes générations.
Partenaires	La commune réalisera le projet elle-même, après concertation de la population.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement n'a pas encore pu être estimé.
Plan de financement	Financement propre par la commune + subventions publiques.
Calendrier	Les travaux sont envisagés pour 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du bâtiment. Consommations énergétiques en baisse.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action/projet « Rénovation énergétique de l'école Michel Serres »

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	L'école Michel Serres a 20 ans. En parallèle de son extension, qui est prévue à la norme BEPOS, il est prévu de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment existant, notamment concernant le mode de chauffage. Actuellement l'école est desservie par deux chaudières à gaz très anciennes, elle est sujette aux courants d'air et à de grandes chaleurs en été. L'objectif est notamment de réfléchir à un autre mode de chauffage et de rafraîchissement du bâtiment, par exemple par de la géothermie, ainsi qu'à une meilleure isolation du bâtiment. Il est en outre prévu de profiter de la toiture et du préau pour installer du photovoltaïque.
Partenaires	La commune réalise le projet elle-même, avec un regroupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet d'architecture Tabula Rasa. La partie photovoltaïque sera potentiellement menée par le SYDER.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement est estimé à 600 000,00 € HT. Il s'agit essentiellement de travaux.
Plan de financement	Financement propre par la commune + subventions publiques sollicitées mais pas encore accordées (ADEME pour la géothermie, DSIL Rénovation énergétique, Région AURA dans le cadre du Contrat Ambition Région 2).
Calendrier	Contrat de maîtrise d'œuvre attribué, projet en cours de finalisation pour consultation des entreprises en septembre 2021. Travaux envisagés entre novembre 2021 et novembre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectif minimal d'économie d'énergie : 30 % Anciennes chaudières à gaz énergivores remplacées par un système de géothermie complétée par une chaudière gaz à condensation permettant de pallier aux températures inférieures

	à -10 °C



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action/projet « Rénovation énergétique de l'immeuble locatif communal dit Maison Burel »

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	La « Maison Burel » est un petit immeuble de centre-bourg racheté par la commune et dont les appartements sont loués. Cet immeuble ancien est une passoire thermique, chauffé de façon individuelle à l'électricité, avec des huisseries et VMC défaillante. L'objectif est de réduire les déperditions d'énergie et de gagner en qualité de vie pour les locataires.
Partenaires	La commune réalisera le projet en interne, avec l'aide d'une maîtrise d'œuvre qui sera choisie sur marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement est estimé entre 100 000 € et 300 000 € selon l'ampleur des travaux qui seront préconisés à l'issue de l'étude énergétique lancée via l'AMI SEQUOIA
Plan de financement	Financement propre par la commune + subventions publiques à solliciter
Calendrier	Lancement de l'étude énergétique de faisabilité. Travaux envisagés en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Pourcentage d'économie d'énergie



Fiche action/projet « Réaménagement du stade »

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Polionnay Commune
Description de l'action	<p>La commune a constaté que le stade de foot n'était plus adapté à la pratique locale (foot à 6) et que cette surface inoccupée pouvait en revanche permettre de répondre au besoin moulte fois exprimé d'aires de jeux, de sport et de convivialité de plein air. La commune a donc souhaité utiliser la moitié du terrain et les abords pour en faire des aires de pique-nique, de jeux collectifs avec des zones distinctes (3-6 ; 7-11 ans ; adolescents) et de sport de plein air. L'accent est mis sur l'inclusion dans le choix des dispositifs, afin de permettre à plusieurs générations de cohabiter, jouer, s'entretenir, se rééduquer. Cet espace sera accessible aux PMR sur sa totalité et arboré tant pour le confort des usagers que pour le principe.</p> <p>L'objectif est de permettre des loisirs à proximité du centre-village pour toutes les tranches d'âge, pour les personnes en bonne santé ou qui n'ont pas cette chance, un lieu de rencontre multi-générationnel avec de la fraîcheur naturelle en période chaude grâce aux arbres. Un soin tout particulier a été apporté à l'accessibilité, tant des installations que des accès.</p>
Partenaires	La commune réalisera le projet en autonomie. Le marché public de travaux a été lancé, les offres seront attribuées en septembre 2021.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement est estimé à 700 000 € HT
Plan de financement	Financement par la commune + subventions publiques (ANS, DSIL, Département, Région)
Calendrier	Les travaux sont envisagés pour octobre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Satisfaction des usagers. Fréquentation du lieu.



Fiche projet « Réaménagement du centre bourg : création de surfaces commerciales et d'un programme de logements mixtes »

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de MESSIMY Commune
Description de l'action	Par délégation de son droit de préemption à l'EPORA, établissement public foncier, la Commune participe à une importante opération de réaménagement du centre bourg ancien. Le tènement de 3000 m ² situé au cœur du centre bourg accueillait un ancien hôtel - café et des logements. Ce bâtiment à l'abandon depuis une dizaine d'années et en cours d'éboulement constitue une véritable friche au cœur du village. Avec l'EPORA, la commune a acquis une partie du tènement pour réaliser un programme de construction mixte : surfaces commerciales en RDC et logements privés et sociaux en R+2. La réalisation du programme est confiée à un promoteur en lien avec l'Epora. La Commune devra financer le déficit de l'opération estimée à 500 000 euros.
Partenaires	Le projet est réalisé avec un promoteur privé et Alliade Habitat en qualité de bailleur social.
Coût prévisionnel	Le déficit de l'opération à la charge de la Commune est estimé à 500 000 euros.
Plan de financement	Le déficit sera financé par la Commune. Une subvention de 300 000 euros a été validée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.
Calendrier	Le promoteur déposera le permis de construire en juillet 2021 pour une fin de travaux en 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	- constructions répondant aux nouvelles normes environnementales.

--	--



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action « installation de tableaux numériques à l'école maternelle publique »

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de MESSIMY Commune
Description de l'action	La Commune souhaite équiper les 4 classes de l'école maternelle de tableaux numériques. En effet, les enseignants de l'école demandent ces nouveaux équipements afin de développer une nouvelle forme d'enseignement. L'objectif est le développement du numérique à l'école.
Partenaires	Le projet est réalisé par la Commune.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est de 25 000 euros.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune.
Calendrier	Equipement des classes pendant les vacances scolaires de l'année 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	développement du numérique.



Fiche projet « Aménagement et rénovation énergétique d'un local commercial en centre bourg »

Orientation stratégique n°	Transition
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de MESSIMY Commune
Description de l'action	<p>La Commune dispose d'un local d'environ 150 m² en face de la mairie en centre bourg. Ce local fait partie d'une ancienne maison de ville datant de plusieurs décennies et utilisé actuellement comme lieu de stockage. Le local ne dispose d'aucun équipement, ni de chauffage ou de ventilation. La Commune souhaite réaménager ce local pour créer un nouveau commerce répondant aux normes d'accessibilité et aux nouvelles normes environnementales.</p> <p>Afin de renforcer le tissu commercial existant en centre bourg, la commune est en cours de discussion avec plusieurs commerçants pour la réalisation de l'aménagement de cette surface commerciale.</p> <p>Les travaux porteront sur une rénovation énergétique intégrale du bâtiment : changement de toutes les huisseries, création d'ouvertures afin de bénéficier de l'apport solaire extérieur, isolation intérieure des murs, mise en place d'un système de ventilation, mise en place d'un système de chauffage, mise en place d'éclairage LED.</p>
Partenaires	La Commune réalise totalement le projet. Elle sera accompagnée d'un maître d'œuvre choisi dans le cadre d'un marché public.
Coût prévisionnel	Le coût d'investissement estimé se situe entre 250 000 € et 300 000 €.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune. Un dossier de subvention au titre de la DSIL classique a été déposé en 2021.
Calendrier	Des réunions sont organisées pour connaître le

	type de commerce à installer afin d'obtenir un cahier des charges de travaux le plus précis possible. Cela permettra de connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux ainsi que le calendrier de réalisation. Le projet est prévu fin 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet « équipement des salles municipales de matériels informatiques»

Orientation stratégique n°	Cohésion
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de MESSIMY Commune
Description de l'action	la Commune souhaite équiper les salles municipales et notamment la salle du conseil municipal de matériels informatiques permettant la tenue de réunions ou conférences à distance
Partenaires	Le projet est réalisé par la Commune.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est de 15 000 euros.
Plan de financement	Le projet sera financé par la Commune.
Calendrier	Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Développement du numérique. Limitation des déplacements

Commune / Intercommunalité	Projet	Montant HT	Début opération	Fin opération	Etape d'avancement	Description	Objectifs	Indicateurs des objectifs	Opérations ayant déjà bénéficié de subventions	Dépôt du dossier
Création d'un réseau de voies douces	VAUGNERAY Développement des modes doux	50 000,00 €	janv-22	sept-22	Réunion de la commission	Dans le cadre de l'aménagement de voies vertes, la commune souhaite créer des espaces vélos (garages et traçage au sol)	Favoriser les modes doux	Nombre de garages et voies créées	NEANT	
	POLLIONNAY Modes doux et sécurisation des abords de l'école	50 000,00 €	sept-21	sept-22	Devis en cours	La commune a entamé depuis de nombreuses années des négociations pour acquérir des parcelles permettant de relier différentes parties du centre-village à l'école, afin de faciliter et sécuriser le déplacement à pied des écoliers. L'extension du groupe scolaire est l'opportunité de sécuriser les abords de l'école pour concrétiser ce projet. Il est ainsi prévu de rénover un escalier accédant à l'école, de mettre des mains courantes, d'élargir les trottoirs, d'en créer le long du chemin du Mercier, route départementale qui longe l'école et dont le sens de circulation sera modifié, en accord avec le Département. Il est en outre prévu d'ajouter des passages piétons et des trottoirs le long de la départementale 610, qui croise le chemin du Mercier, afin de terminer le parcours.	L'objectif est d'encourager les déplacements piétons en créant des parcours sécurisés, afin de réduire l'usage de la voiture en centre-village et aux heures les plus denses (entrée et sortie d'école).	Augmentation du nombre d'enfants amenés à l'école à pied. Augmentation du nombre d'habitants renonçant à se déplacer en voiture pour les trajets courts vers le centre-village.	Dépôt du dossier effectué	DETR
	CCVL Crédit d'une voie douce entre Grezieu la Varenne et Vaugneray	306 846,49 €	sept-21	déc-21	Etudes préliminaires en cours	La CCVL a élaboré un schéma directeur voies douces à l'échelle de son territoire. Il a pour objectif de répondre aux besoins d'infrastructures portées des nouvelles mobilités : mobilités actives, déplacement domicile-travail, liaisons entre les bords, déplacement domicile-collegues, entreprises. Le présent projet porte sur une section de 2 km reliant : - Vaugneray, au niveau de la zone d'activités de Maison Blanche - Grezieu-la-Varenne, au point de jonction avec les voies déjà réalisées à ce jour (et à proximité du centre nautique situé à Vaugneray, équipement de loisirs parmi les plus importants sur le territoire)	La CCVL a pour objectif de réaliser une voie facilitant les nouveaux usages : - conforme aux exigences environnementales, - répondant aux obligations de non imperméabilisation articulée des sols, - intégrée dans son environnement rural, - respectueuse des usages préexistants (agricoles, loisirs, etc.)	Niveau du trafic modes doux et, à l'échelle du réseau global, part modal du cycle dans les déplacements quotidiens Niveau de satisfaction des usagers Km de voies douces réalisés	Dépôt du dossier effectué	DSIL part exceptionnelle
Rénovation énergétique	CCVL Rénovation du restaurant LE MALVAL	731 142,58 € Dont 515 802,58 € subventionnable	déc-21	mai-22	Maîtrise d'œuvre attribuée	Le restaurant le Malval, d'une surface de 420 m ² , pouvant accueillir 250 convives, a été construit par étapes successives. Il doit être rénové, notamment les espaces de production des plats. Construit sans respect d'exigences particulières sur le plan thermique, il doit faire l'objet d'un renforcement de son isolation. Le bâtiment est ancien, l'enveloppe des volumes est très faible thermiquement, notamment l'isolation sous toiture, les menuiseries de type coulissant et très anciennes. Les équipements de chauffage sont vétustes et inadaptés à une gestion optimisée et sobre en énergie. La ventilation ne répond pas aux contraintes d'exploitation. Les équipements de cuisssons doivent être renouvelés. L'établissement va être rénové globalement (remise en conformité de la zone cuisine) et la dimension énergétique à prendre en compte à cette occasion constitue l'un des enjeux forts de l'opération. Les travaux de rénovation énergétique porteront en particulier sur l'enveloppe du bâtiment et l'isolation afin de limiter les déperditions, aussi bien au niveau de la toiture, que des murs et du sol. Il est également prévu de changer le système de production de chaleur, ainsi que les fenêtres. Une rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire est aussi préconisée par la CCVL.	Objectif inscrit dans le cahier des charges de rénovation : 30 % minimum d'économies d'énergie suite aux travaux Chaudière actuelle au gaz énergivore remplacée par une chaudière gaz à condensation à haute performance énergétique. Cette chaudière alimentera le chauffage et l'eau chaude sanitaire.	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DSIL rénovation énergétique
	CCVL Travaux de rénovation énergétique pour le Musée Théâtre Guignol (MTG)	Entre 50 000 € et 100 000 €	sept-22	juin-23	Candidature à l'AMI SEQUOIA pour le financement d'une étude de faisabilité à hauteur de 50%	Travaux visant à renforcer l'isolation thermique de l'enveloppe, sans isolation thermique par l'extérieur. Les parois du bâtiment sont partiellement inefficaces thermiquement. Après un diagnostic préalable, un renforcement de l'isolation des parois les plus faibles sera nécessaire : éléments de façades amovibles, menuiseries courantes, baies vitrées.	La CCVL a pour objectif de réaliser des travaux visant à isoler des lieux sera également amélioré, l'isolation fera également baisser la facture énergétique.	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO ₂ , amélioration du niveau de confort ressenti	NEANT	
	CCVL Travaux de renforcement et de rénovation de l'isolation extérieure du Musée Théâtre Guignol (MTG)	Entre 50 000 € et 100 000 €	janv-24	juil-24	Etude de faisabilité et technique	Travaux de renforcement et de rénovation de l'isolation extérieure du MTG afin de permettre une économie d'énergie et un renforcement du confort d'accueil des spectateurs.	La CCVL a pour objectif de réaliser des travaux visant à isoler le bâtiment tout en améliorant ses performances énergétiques. Le confort des lieux sera également amélioré, l'isolation fera également baisser la facture énergétique.	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO ₂ , amélioration du niveau de confort ressenti	NEANT	
	CCVL Travaux de rénovation énergétique pour le Centre de loisirs-RAM à Vaugneray	Entre 300 000 € et 500 000 €	sept-22	juin-23	Candidature à l'AMI SEQUOIA pour le financement d'une étude de faisabilité à hauteur de 50%	Le centre de loisirs et RAM est un équipement majeur, accueillant plus de 160 enfants par jour durant les vacances scolaires. Il s'agit de l'un des bâtiments les plus anciens du patrimoine de la CCVL, construit avant les réglementations nationales RT 2005 et suivantes. Il ne respecte donc plus les normes environnementales en vigueur. Par ailleurs, il représente une superficie de 1100 m ² . Il est donc soumis au décret tertiaire, qui contraint des rénovations faisant diminuer les consommations énergétiques du bâtiment de 40% avant 2030 comparativement à la consommation du bâtiment en 2010. C'est pourquoi il est envisagé une isolation thermique par l'extérieur (la réfection des façades est de toute façon à envisager), le renouvellement des menuiseries, et la rénovation des occultations.	La CCVL a pour objectif de réaliser des travaux visant à isoler le bâtiment tout en améliorant ses performances énergétiques. Le confort des lieux sera également amélioré, ce qui est primordial pour un bâtiment accueillant du public et pendant les vacances scolaires, incluant la période estivale la plus chaude. Enfin, l'isolation fera également baisser la facture énergétique.	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO ₂ , amélioration du niveau de confort ressenti	NEANT	
	CCVL Travaux de rénovation thermique pour la gendarmerie de Vaugneray	Entre 125 000 € et 265 500 €	sept-22	juin-23	Candidature à l'AMI SEQUOIA pour le financement d'une étude de faisabilité à hauteur de 50%	Isolation thermique par l'extérieur : pour les brigades et logements A et B, il est envisagé l'isolation de la toiture et des murs, le changement des menuiseries, de la VMC ainsi que la rénovation de la chufferie. Des panneaux solaires pourront être installés également. Pour ce qui est des logements C, il faut aussi prévoir des travaux portant sur l'isolation de la toiture et des murs; les menuiseries et la VMC doivent être changées également.	La CCVL a pour objectif de réaliser des travaux visant à isoler le bâtiment tout en améliorant ses performances énergétiques, en diminuant les besoins de 25% à 75% pour les brigades et les logements A et B, et de 20 à 50% pour les logements C, selon l'ambition des scénarios. Le confort des lieux sera également amélioré, l'isolation fera également baisser la facture énergétique car l'usage de climatisation sera moindre.	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO ₂ , amélioration du niveau de confort ressenti	NEANT	
	BRINDAS Isolation du bâtiment de la Mairie	100 000,00 €	mai-21	juin-21		Le bâtiment de la Mairie est un bâtiment ancien qui n'a jamais fait l'objet d'une reprise de son isolation. Les derniers travaux réalisés, en dehors d'une reprise de l'accès, datent des années soixante dix. L'isolation des étages et les huisseries ne permettent pas un confort d'utilisation, les bureaux restent froids l'hiver, nécessitant des chauffages d'appoint et extrêmement chaud l'été, les températures pouvant dépasser les 30°. Les factures énergétiques de ce bâtiment sont donc importantes. Par ailleurs, les agents ne bénéficient pas de conditions de travail optimales.	Objectif minimal d'économie d'énergie : 30 %	% d'économies d'énergie réalisés	NEANT	
Réhabilitation énergétique des bâtiments	BRINDAS Rénovation d'un ancien bâtiment pour les services techniques	120 000,00 €	janv-22	déc-22		La Commune s'est portée acquéreur d'un bâtiment à destination des services techniques. Ce bâtiment, anciennement occupé par une entreprise doit faire l'objet d'une rénovation énergétique afin de pouvoir y installer notamment des locaux à destination de bureaux pour les services techniques ainsi que des ateliers. Par ailleurs dans le cadre de ces travaux, une cuve de récupération d'eau sera installée afin de réduire les prélevements réalisés par ce service pour les arrosages	Objectif minimal d'économie d'énergie : 30 %	% d'économies d'énergie réalisés	NEANT	
	GREZIEU LA VARENNE Réhabilitation et extension Salle des fêtes	1 900 000,00 €	déc-21	déc-22		La commune de Grézieu-la-varenne, commune péri urbaine, entre ville et campagne porte le projet, de réhabiliter énergétiquement et d'agrandir son actuelle salle des fêtes : vétuste, énergivore et non accessible aux PMR. 1938 : construction et achèvement de la salle / 1974 : restauration et transformation en salle polyvalente La salle des fêtes de Grézieu-la -Varenne se situe en limite du centre-bourg, dans un secteur résidentiel composé de petits immeubles collectifs. Le terrain est cerné sur trois côtés d'un haut mur périmatique. A l'ouest et à l'est, deux parkings publics accueillent les voitures des utilisateurs de la salle (et dans la journée celles des riverains). La position de la salle en centre-bourg facilite les déplacements à pied. Une rénovation globale et performante, portée lien avec ALTE69, est envisagée. Le scénario de rénovation correspond à un gain énergétique > 60 % et intègre la substitution de la chaudière au profit d'une chaudière biomasse. Sont intégrés dans le projet les questions de régulation performante et de programmation horaire des systèmes énergétiques. Le projet s'oriente vers le choix de matériaux biosourcés pour répondre à un double objectif : réduire l'empreinte environnementale du projet et améliorer le confort d'être. Les solutions techniques envisagées seront évaluées dans le cadre d'une simulation thermique dynamique.	Objectif d'économie d'énergie : 60 %	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DSIL rénovation énergétique
	MESSIMY Aménagement d'un local commercial en centre bourg	300 000,00 €	déc-21	juil-22		La Commune dispose d'un local d'environ 150 m ² en face de la mairie en centre bourg. Ce local fait partie d'une ancienne maison de ville datant de plusieurs décennies et utilisé actuellement comme lieu de stockage. Le local ne dispose d'aucun équipement, ni de chauffage ou de ventilation. La Commune souhaite réaménager ce local pour créer un nouveau commerce répondant aux normes d'accèsibilité et aux nouvelles normes environnementales. Afin de renforcer le tissu commercial existant en centre bourg, la commune est en cours de discussion avec plusieurs commerçants pour la réalisation de l'aménagement de cette surface commerciale. Les travaux porteront sur une rénovation énergétique intégrale du bâtiment : changement de toutes les huisseries, création d'ouvertures afin de bénéficier de l'apport solaire extérieur, isolation intérieure des murs, mise en place d'un système de ventilation, mise en place d'un système de chauffage, mise en place d'éclairage LED	Objectif minimal d'économie d'énergie : 30 %	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DSIL classique
	POLLIONNAY Rénovation énergétique du groupe scolaire Michel Serres	600 000,00 €	oct-21	sept-22	Phase PRO	L'école Michel Serres a 20 ans. En parallèle de son extension, qui est prévue à la norme BEPOS, il est prévu de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment existant, notamment concernant le mode de chauffage. Actuellement l'école est desservie par deux chaudières à gaz très anciennes, elle est sujette aux courants d'air et à de grandes chaleurs d'hiver. L'objectif est notamment de réficher à un autre mode de chauffage et de rafraîchir le bâtiment, par exemple par la géothermie, ainsi qu'à une meilleure isolation du bâtiment. Il est en outre prévu de profiter de la toiture pour installer le photovoltaïque.	Objectif minimal d'économie d'énergie : 30 % Anciennes chaudières à gaz énergivores remplacées par un système de géothermie complétée par une chaudière gaz à condensation permettant de pallier aux températures inférieures à -10 °C	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DET + DSIL rénovation énergétique
	POLLIONNAY Rénovation énergétique de l'immeuble locatif communal dit maison Burel	Entre 100 000 € et 300 000 €	janv-23	déc-23		La « Maison Burel » est un petit immeuble de centre-bourg racheté par la commune et dont les appartements sont loués. Cet immeuble ancien est une passerelle thermique, chauffé de façon individuelle à l'électricité, avec des huisseries et VMC défaillante. L'objectif est de réduire les déperditions d'énergie et de gagner en qualité de vie pour les locataires.	Economie d'énergie Qualité de vie	% d'économies d'énergie réalisés	NEANT	
	SAINTE CONSORCE Rénovation du groupe scolaire	1 200 000,00 €	mars-21	déc-21	Marchés publics en cours	Le groupe scolaire Saint-Exupéry, d'une surface de 1500 m ² a été construit par étapes successives (1974-1990), sans respect d'exigences particulières sur le plan thermique et doit faire l'objet d'un renforcement de son isolation (murs, toiture, huisseries). La chaudière au gaz est vétustement et n'est plus adaptée au chauffage optimal des locaux agrandis successivement. Les eaux pluviales du bâtiment sont actuellement déversées dans un réseau d'assainissement unitaire, les eaux de pluies sont ainsi canalisées et traitées à la Station d'épuration de Pierre-Benite soit 25 km plus loin que le bassin versant de la commune. 2 types de traitement des eaux pluviales vont être mis en œuvre: - côté Nord du bâtiment (environ 200 m ² de toiture): implantation d'une cuve enterrée de 10 m ³ permettant la récupération des eaux pour l'arrosage des massifs de la commune, le débit de fuite sera traité à la parcellle - côtés Sud et Est (environ 800 m ² de toiture), un réseau sera créé pour un rejet les eaux pluviales dans le milieu en aval du terrain. Ce nouveau réseau sera connecté à un réseau existant qui draine les EP de la salle d'animation rurale située à proximitée de la station d'épuration (environ 1000 m ² de toiture) elles seront déconnectées du réseau et traitées dans le périmètre - air d'entre infiltration et stockées pour l'alimentage des espaces verts de la commune avant d'être déversées dans le milieu. Enfin l'accèsabilité des lieux sera améliorée par la construction de toilettes pour malvoyants et rampes d'accès normalisées (portes et revêtement). La salle d'animation située dans le périmètre immédiat du groupe scolaire est un bâtiment construit en 1987 de 1100 m ² comportant une grande salle pouvant accueillir 250 convives, une salle plus petite pour 60 personnes, une salle pour les activités sportives et associatives et R+1 et 2 étages pour l'enseignement musical, dont l'isolation doit être renforcée (murs, toitures et le mode de chauffage actuel par une pompe à chaleur). Un réseau de chauffage commun au bois sera créé pour les deux bâtiments. Le raccordement de la mairie, située dans un périmètre de 100m, à ce réseau est à l'étude. Une énergie renouvelable avec une filière locale sera développée en lieu et place d'une énergie fossile (gas). Salles de musiques: dans un souci d'économies d'énergie, le chauffage des salles de musiques situées dans le même bâtiment et donc la superficie représente moins de 10 % de la surface totale du bâtiment sera individualisé par l'installation d'une PAC afin de ne chauffer que les locaux occupés. Budget compris entre 725.000 et 875.000 € HT dont (rénovation et chauffage entre 650.000 et 800.000 € + accessibilité 40.000 € HT + cuve de rétention 25.000 € HT + Déconnexion des eaux pluviales 10.000 € HT)	Objectif d'économie d'énergie : 60 %	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DSIL rénovation énergétique
	SAINTE CONSORCE Rénovation du boulodrome, mise aux normes d'accèsibilité et création d'un local dédié aux chasseurs de la société de Sainte-Consorte/Marcy l'Etoile	100 000,00 €	mars-21	déc-21	Marchés publics en cours	Le bâtiment situé sur le site du boulodrome, équipé d'une dizaine de jeux de boules pour la pratique associative de la boule lyonnaise a été construit en 1977. Il a subi de nombreuses dégradations au fil du temps et il ne répond pas aux exigences d'accèsibilité d'un ERP . Un projet de rénovation est envisagé et il sera agrandi afin d'accueillir un local dédié à la Société de chasse de Sainte-Consorte et Marcy l'Etoile. Une rampe d'accès et des toilettes PMR seront construits sur le site, une isolation sommaire sera réalisée avec le changement des huisseries, la pose de stores et une isolation sous rampants de la toiture, ainsi que la création d'une ventilation. Les radiateurs électriques actuels devenus obsolètes seront remplacés par place à des radiateurs basse température électriques et 2 chauffe-eau indépendants (bar et local de chasse). Il s'agit par cette opération de réhabiliter le bâtiment par une mise aux normes et de mettre en valeur cet espace de loisirs et de détente afin de le mettre à la disposition du public en accès libre partiel ou la mise à la location pour événements familiaux, ainsi qu'aux associations de la commune pour l'organisation d'événements de loisirs festifs.	Objectif d'économie d'énergie : 60 % Radiateurs électriques énergivores actuellement remplacés par des radiateurs basse consommation	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DET
	SAINTE CONSORCE Rénovation des sources lumineuses de l'éclairage public de la commune avec le passage en éclairage LED sur toute la commune et rénovation des infrastructures avec changement des armoires et rénovation des réseaux souterrains et aériens	Entre 250 000 € HT et 300 000 € HT	jul-21	jul-22	En lien avec le SYDER	Le réseau d'éclairage public est actuellement majoritairement composé de sources lumineuses énergivores. Elles sont remplacées par des LEDS (346/434 sources lumineuses énergivores). Les infrastructures doivent être dans la même temps renouvelées, à savoir les armoires (50% des armoires existantes), les réseaux souterrains (20%) et aériens (30%)	La commune a pour objectif de déployer une réseau d'éclairage public moins énergivore et de rénover les infrastructures pour cela (armoires électriques, réseaux souterrains et aériens)	Niveau de consommation électrique	NEANT	

	THURINS	Réaménagement et rénovation énergétique de la mairie	Entre 400 000 € et 500 000 €	mars-22	sept-24	Marchés publics en cours de rédaction	La commune de Thurins souhaite réhabiliter sa mairie, en effet, ce bâtiment, ancien corps de ferme, ne répond plus aux exigences en matière environnementale, notamment concernant l'isolation des menuiseries et le système de chauffage. C'est donc ce qui sera changé. De plus, le bâtiment doit être agrandi en vue de préenvisager des services à la population : Agence postale communale, conseils numériques, communication ... Enfin, le bâtiment doit être mis aux normes PMR car l'étage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.	La commune a pour objectif de réaménager totalement le bâtiment de la mairie afin de permettre un meilleur accueil des usagers et d'effectuer la rénovation énergétique du bâtiment	Niveau de satisfaction des usagers Amélioration du bilan carbone de la collectivité Bâtiment performant énergétiquement Bâtiment accessible aux PMR	NEANT	
	THURINS	Remplacement des ampoules d'éclairage public par des Leds sur l'ensemble du parc	300 000,00 €	juil-21	juil-22	En lien avec le SYDER	Avec l'assistance du SYDER, la commune de Thurins souhaite procéder au remplacement de toutes les ampoules de son éclairage public par des Leds, moins consommatrices d'énergie.	La mise en place de Leds permet une moindre consommation d'énergie et une régulation plus importante de l'éclairage public, d'où d'importantes sources d'économies.	Baisse de la consommation énergétique. Impact environnemental. Programmation de l'éclairage public.	NEANT	
	VAUGNERAY	Installation d'une chaudière à la mairie annexe	40 000,00 €	juin-21	déc-21	Devis en cours	Remplacement d'une chaudière au fioul par une pompe à chaleur	Objectif minimal d'économie d'énergie : 35 % Réseau foul actuellement	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DSIL classique + DSIL part exceptionnelle
	VAUGNERAY	Mise en place d'un système de pilotage centralisé du chauffage et rénovation thermique gymnase Perrachon	150 000,00 €	janv-22	juin-22	Réunion de la commission	Sur la base d'un diagnostic énergie, la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux , notamment par la création d'un système centralisé de pilotage du chauffage et changement de chaudière à Perrachon	Objectif d'économie d'énergie : 40 % Chaudière actuelle au gaz de plus de 25 ans de +100kWatt remplacée par une chaudière dernière génération au gaz	% d'économies d'énergie réalisés	NEANT	
	VAUGNERAY	Rénovation thermique des clos des vistandines Réhabilitation de l'ancien monastère de la Visitation pour créer un espace d'exposition et un jardin remarquable	408 500,00 €	sept-21	mars-22	Définition du programme Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre en septembre	Dans le cadre d'une requalification des clos des vistandines (Création d'un jardin remarquable, d'un musée d'instruments mécaniques et d'un espace d'exposition et aménagement de la chapelle), des travaux d'isolation thermique et l'installation d'un chauffage du type pompe à chaleur sont prévus. Ce bâtiment est resté inoccupé et le système de chauffage au fioul n'a pas été utilisé. Suite à la requalification des lieux, un mode de chauffage plus respectueux de l'environnement est envisagé, type pompe à chaleur.	Objectif minimal d'économie d'énergie : 30 %	% d'économies d'énergie réalisés	Dépôt du dossier effectué	DET R
	VAUGNERAY	Récupérateur des eaux de pluie d'équipements sportifs	40 000,00 €	juil-21	oct-21	Devis en cours	Afin d'économiser environ 7 500 L d'eau potable par semaine soit 60 000 L pour 2 mois, la commune a opté pour la pose d'une cuve enterrée de 60 000 L avec sa pompe immergée et son filtre (voir fiche technique jointe). Elle sera située rue des écoles à proximité du centre technique municipal.	Les besoins en eau pour l'arrosage seront satisfaits par cette réserve d'eau potable. La cuve permettra d'être autosuffisante pour l'arrosage en période de sécheresse.	L'eau récupérée	Dépôt du dossier effectué	DSIL part exceptionnelle
	YZERON	Extension du réseau de la chaudière des Combes et mise en place d'une seconde chaudière	90 250,00 €	sept-21	mars-22	Etude de faisabilité et technique	Dans le cadre de la construction d'une nouvelle résidence pour personnes porteuses d'un handicap psychique, le raccordement des locaux au réseau de chaleur des Combes nécessite une extension, ainsi que la mise en place d'une seconde chaudière bois, sur le site des Combes.	La commune poursuit son action dans le domaine de la transition écologique, en fournissant l'énergie chauffage et eau chaude, aux utilisateurs de la prochaine résidence personnes handicapées psychiques.	Niveau de satisfaction des usagers Nouvelle candidature au prix écolabel AMORCE (prix obtenu depuis 7 ans consécutifs)	Dépôt du dossier effectué	DSIL rénovation énergétique
	YZERON	Raccordement au réseau de chaleur de locaux en mairie	33 194,58 €	juil-21	août-21	Devis et étude réalisée	L'ancienne salle du Conseil Municipal, utilisée en salle de réunion, le bureau des adjoints, ainsi qu'un local réservé au personnel, sont actuellement chauffés par des convecteurs électriques, d'ancienne génération. Le raccordement au réseau de chaleur de la chaudière du centre (situé juste au dessous des locaux) s'avère très judicieux. Une étude a été réalisée par l'ALTE69.	La commune, engagée dans une politique dynamique en terme d'énergie renouvelable (chaufferies bois) souhaite accentuer sa démarche et son image modèle dans ce domaine.	Niveaux de consommation en électricité et en chauffage Amélioration en terme de confort ressenti par les utilisateurs mairie	Dépôt du dossier effectué	DSIL rénovation énergétique
	YZERON	Rénovation énergétique de l'école publique du Ronzey et sécurisation de ses espaces extérieurs	136 948,50 €	oct-21	oct-21	Etudes réalisées	L'école publique du Ronzey accueille 64 élèves, au sein de 3 classes (de la maternelle jusqu'en CM2). Les locaux abritent également le restaurant scolaire municipal (préparation des repas sur place) ainsi que les locaux périscolaires. Ces deux services s'adressent également aux élèves de l'école privée (48 élèves). Le bâtiment a été mis en service en 2006, il nécessite une rénovation énergétique (ouvertures, chauffage, isolation des plafonds). Le bâtiment est fourni en chauffage via la chaudière bois de la commune mais les équipements internes sont défectueux (plancher chauffant, radiateurs). Les huisseries sont anciennes et ne permettent pas une isolation thermique. Un changement complet est prévu dans le projet. D'autre part, les espaces extérieurs posent des problèmes de sécurité et d'accessibilité (le revêtement de la cour est fissuré, les clôtures sont en mauvais état ou inadaptées, notamment, portail et portillons). Des études ont été réalisées par l'agence technique départementale et par l'ALTE69.	Objectif d'économie d'énergie < 30 % Bâtiment raccordé à la chaudière bois de la commune (réseau de chaleur des Combes) : système mixte de plancher et de radiateur. L'installation est défectueuse et ne permet pas une température homogène au sein du bâtiment.	% d'économies d'énergie réalisés Amélioration en terme de confort ressenti par les usagers de l'école	Dépôt du dossier effectué	DET R + DSIL rénovation énergétique
Réduction et valorisation des déchets	CCVL	Installation de composteurs partagés, formations des usagers et accompagnement	234 240,00 €	mai-21	mai-25	Marché attribué	Achat de composteurs partagés et accompagnement des usagers, afin de permettre la réduction des déchets : dans le respect de l'article Article L. 541-21-1 du code de l'environnement qui rend obligatoire le tri à la source des biodéchets le 31/12/2023, la CCVL souhaite accompagner les habitants dans leurs changements de comportements et favoriser l'essor du compostage.	C'est un objectif environnemental de réduction des déchets, de diminution des transports de déchets, et social à la création de liens entre habitants partageant le même composteur. Enfin, il y a un objectif financier à réduire la quantité de déchets ménagers, et donc baisser le coût de la collecte et du traitement des déchets	Nombre de composteurs installés, nombre d'habitants formés, quantité de déchets compostés, tonnage de déchets collectés	Dépôt du dossier effectué	DSIL part exceptionnelle
	CCVL	Elaboration d'un plan de réduction des déchets		sept-21	déc-22		La CCVL souhaite diminuer la quantité de déchets incinérés et augmenter le compostage et la collecte collective	Diminution des déchets	Tonnages de déchets enlevés	NEANT	
	CCVL	Construction d'une nouvelle déchèterie et quoi de transfert	1 150 000,00 €	déc-21	déc-22	Etudes de faisabilité	Déchèterie : La CCVL a pour objectifs d'augmenter les quantités de déchets recyclés et d'améliorer le service rendu aux usagers. Par la construction d'une nouvelle déchèterie, elle veut proposer une offre géographiquement adaptée au territoire, car toute une partie de la communauté de communes est trop loin du service actuel et ne répond donc pas aux besoins des habitants. Cette nouvelle déchèterie facilitera l'économie circulaire sur le territoire et offrira un nouvel espace aux déchets des particuliers et des professionnels Quoi de transfert : la diminution du nombre de centres de tri, consécutive à l'extension des consignes de tri, rend nécessaire une réorganisation de la logistique globale des déchets recyclables. La CCVL a pour objectif de limiter les déplacements en transports de déchets recyclables. Un regroupement des apports au sein d'un quel de transfert intermédiaire permettra de massifier les transports vers le centre de tri et d'en diminuer l'impact écologique.	Baisse des tonnages en OM	Taux de recyclage, Quantité de déchets apportés en déchèterie, réduction des dépôts sauvages, baisse de la quantité de déchets ménagers, satisfaction des usagers	NEANT	
	THURINS	Etude transition alimentaire	20 000,00 €	avr-21	déc-21	Audit et étude de faisabilité et de marché pour la mise en place des partenariats. Dévis en cours de finalisation.	Le restaurant municipal de Thurins accueille chaque jour environ 200 enfants. Les repas sont préparés en régie directe. La commune souhaite d'une part, améliorer le fonctionnement quotidien et d'autre part, réussir sa transition vers Egalim. L'enjeu porte sur l'accompagnement de l'équipe à la mise en place de nouveaux process avec du matériel respectant les exigences de la Loi Egalim, ainsi que le développement de l'approvisionnement en circuit court, en produits locaux et bios. Cette démarche est initiée en collaboration avec la CCVL et également la Ville de Lyon.	La commune de Thurins souhaite rendre son restaurant scolaire conforme aux exigences de la Loi Egalim, tout en accompagnant les nouvelles pratiques agricoles par le développement des approvisionnements en circuits courts.	Réduction des déchets / Part de produits bio ou équitables / Part des produits locaux / Nombre de contrats en circuits courts / Partenariats avec la CCVL et la Ville de Lyon / Satisfaction de l'usager	NEANT	

Commune / Intercommunalité	Projet	Montant	Début opération	Fin opération	Etape d'avancement	Description	Objectifs	Indicateurs des objectifs	Opérations ayant déjà bénéficié de subventions	Dépot du dossier	
Renforcer l'attractivité des centres bourgs	MESSIMY	Réaménagement du centre bourg : création de surfaces commerciales et d'un programme de logements mixtes	500 000,00 €	sept-21	sept-22	Promoteur retenu	Par délégation de son droit de préemption à l'EPORA, établissement public foncier, la Commune participe à une importante opération de réaménagement du centre bourg ancien. Le téménement de 3000 m ² situé au cœur du centre bourg accueillait un ancien hotel - café et des logements. Ce bâtiment à l'abandon depuis une dizaine d'années et en cours d'éboulement constitue une véritable friche au cœur du village. Avec l'EPORA, la commune a acquis une partie du téménement pour réaliser un programme de construction mixte : surfaces commerciales en RDC et logements privés et sociaux en R+2. La réalisation du programme est confiée à un promoteur en lien avec l'Epora. La Commune devra financer le déficit de l'opération estimée à 500 000 euros.	. Réaménagement d'une friche située au cœur du village . Implantation de nouveaux commerces en centre bourg . démolition et réhabilitation complète d'un bâtiment en ruine . Construction de logements répondant aux exigences de mixité sociale et respectant les nouvelles normes environnementales	. Nouvelle offre commerciale sur la commune . qualité environnementale des nouvelles constructions . revitalisation du centre bourg	NEANT	
	POLLIONNAY	Création d'un espace de respiration en zone urbaine - jardins partagés et zone arborée	400 000,00 €	déc-21	déc-22	Lancement de l'étude	Un projet du mandat consiste à créer une zone de respiration dans l'avenue Marius Guerville, qui s'est urbanisée rapidement, afin de préserver la qualité de vie des habitants. Il est ainsi prévu, sur une parcelle désignée par le PLU par un emplacement réservé et un zonage spécifique, de créer des jardins partagés (en zone Aj) et sur la parcelle Ue (équipements d'intérêt collectif) qui la jouxte un espace arboré permettant à la fois le stationnement et la promenade. Ceci implique d'acquérir les parcelles et d'aménager les jardins et le parking. Un comport collectif y est aussi envisagé, afin de sensibiliser les habitants à la gestion et la réduction des déchets ménagers.	La commune a pour objectif de conserver une partie de nature en centre-village, dans une avenue qui s'est dotée en quelques années de programmes immobiliers conséquents. Les habitants en immeuble sont demandeurs d'espaces à jardiner / cultiver et où sortir leurs enfants. La zone de jardins partagés sera l'occasion de soutenir des projets collectifs et de sensibiliser les usagers au respect de leur environnement mais aussi des autres citoyens.	Fréquentation de la zone "jardins partagés", Emergence de projets collectifs. Fréquentation de la zone arborée.	NEANT	
	SAINTE CONSORCE	Opération de renouvellement urbain du centre bourg	Entre 300 000 € et 500 000 €	juin-22	juin-24	Diagnostic et études de faisabilité en cours	Opération de renouvellement urbain portant sur la réinstallation d'un Bar-restaurant (fermé depuis + 4 de ans), assorti d'un projet de tiers-lieu et d'un objectif de production mixte de logements collectifs privés et sociaux (35 à 40 logements).	La commune a pour objectif d'accompagner de manière active le renouvellement de son centre bourg. Grâce au portage de l'EPORA, elle détient une parcelle stratégique en centre bourg afin de pouvoir implanter un commerce (bar restaurant) nécessaire à la dynamisation et l'animation du cœur de village. Soucieuse d'accueillir de nouvelles familles, la commune souhaite développer le parc de logements sociaux.	Dynamisation du centre bourg, maintien d'un commerce essentiel, développement de l'offre de logements sociaux	NEANT	
	SAINTE CONSORCE	cuve de rétention et bassin d'orage	Entre 300 000 € et 400 000 €	juin-22	sept-23	Diagnostic et études de faisabilité en cours	La commune de Sainte-Consorte débute le renouvellement urbain de son centre bourg. Plusieurs projets de logements collectifs (60 logements) pourraient voir le jour dans les 2 années à venir. Dans cette perspective, il convient de réaliser un bassin de rétention en aval du centre bourg afin d'éviter le ruissellement et le lessivage des sols. Une cuve de rétention dont la capacité est à l'étude sera implantée sur ce même site pour stocker des capacités d'arrosage pour la commune. Le débit de fuite sera rejeté sur la parcelle. Le lieu sera aménagé pour permettre l'étude de la biodiversité dans le périmètre.	La commune a pour objectifs de réduire le ruissellement des eaux pluviales en aval du centre bourg et d'absorber les déconnexions de ces eaux dans le réseau d'assainissement, maintenir de l'eau de pluie sur le bassin versant du Rater et du Charbonnière, préservation de la ressource, développement et préservation de la biodiversité	NEANT		
	THURINS	Revitalisation du centre-bourg et aménagement des places minérales existantes	Entre 300 000 € et 400 000 €	juin-22	juin-24	Etude de programmation urbaine en cours	Dans le cadre de son projet urbain de mandat, la commune de Thurins souhaite réaménager ses deux places centrales, aujourd'hui très minérales. Ils s'agit de végétaliser ces espaces et de rationaliser la place du stationnement. De même, la commune souhaite activer un réseau d'eau de source inutilisé jusqu'à présent, afin de pouvoir faire l'arrosage privé et public avec cette eau.	Cette démarche s'inscrit dans le développement durable de la commune, avec l'utilisation de sa ressource en eau, de manière raisonnée; avec la désimperméabilisation des sols et la rationalisation de la place de la voiture dans le centre-bourg par la mise en oeuvre d'un stationnement raisonné.	Ratio de désimperméabilisation des sols / Végétalisation de la place / Plantation d'arbres / Utilisation d'un réseau d'eau pour l'arrosage / Satisfaction de l'usager	NEANT	
	VAUGNERAY	Valorisation et animation du centre-bourg : création d'un lieu tiers	50 000,00 €	sept-21	déc-21	Ateliers participatifs réalisés	La commune a pour projet la création d'un tiers lieu dans le centre bourg. Le projet se construit dans le cadre d'une démarche participative et citoyenne. Le projet prévoit plusieurs phases de réflexion et de développement : Phase 1 : espace de coworking, Phase 2 : espace rencontre et échanges, Phase 3 : utilisation de l'ancienne Poste et le lien avec la médiathèque. Phase 1 inscrite pour la période 2021 - 2022	Création d'une structure évolutive ouverte à tous pour favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat, le lien social et l'offre culturelle Favoriser le développement local et l'implication des habitants, limiter les déplacements,	Taux d'occupation de lieux et diversité des acteurs et services proposés	Dépot du dossier effectué	DET
	YZERON	Revitalisation du centre bourg	Entre 600 000 € et 800 000 €	janv-22	juin-23	Etude à lancer en lien avec le CAUE	Le centre bourg dispose d'une configuration riche pour un village : commerces -boulangerie, boucherie - épicerie - coiffure - couture, quatre restaurants, salle d'exposition artistique, atelier d'art, office du tourisme, halle centrale couverte. Toutefois, celui ci se trouve engorgé par les véhicules en stationnement, et la circulation est difficile aux périodes de pointe. Ces problématiques posent donc des problèmes de sécurité des usagers (piétons, deux roues, véhicules). Par ailleurs, la mise en valeur du centre est souhaitée afin de dynamiser encore davantage les commerces et l'habitat du centre bourg. D'un point de vue esthétique et fonctionnel, il s'avère pertinent de mettre en valeur la place dans son ensemble, et notamment la halle centrale. Ces opérations s'inscrivent également dans un contexte touristique fort (lac, chemins de randonnées, ARA, et d'autant plus, avec la nouvelle activité de la tyrolienne qui attire nombre de visiteurs). Ainsi, le centre bourg doit être à la hauteur des attentes de chacun.	La commune, dans un contexte de village attractif d'un point de vue touristique, et dynamique pour ses habitants, a pour objectif de revitaliser et redynamiser son centre bourg, de mettre en valeur ses atouts (hall centrale notamment), de favorise le bon état du bâti et son occupation, luttant ainsi contre la déshabitation, et d'organise les déplacements et les stationnements, pour un espace partagé de qualité La commune se fera accompagner par le CAUE pour ce projet et mettra en place une large concertation des usagers, dans un processus de démocratie participative.	Niveaux de satisfaction des usagers (habitants, touristes, visiteurs de passage) Rayonnement touristique Amélioration visuelle du bâti et de l'espace partagé Occupation, rénovation énergétique et esthétique du bâti Dynamisme, activités des commerces locaux Appropriation de l'espace par les deux roues Réduction des nuisances dues aux véhicules	NEANT	
Favoriser l'accès aux services de santé	CCVL en lien avec l'ARS et la CPTS des Vallons du Lyonnais	Elaboration d'un projet de santé du territoire								NEANT	
	POLLIONNAY	Installation d'un médecin dans l'ancienne salle des associations	100 000,00 €	janv-23	juin-23		La salle des associations a été déplacée pour accueillir un médecin généraliste, dès que la commune en aura trouvé un. La mairie s'engage à faire des travaux d'aménagement et devra à cette occasion refaire la toiture et les huisseries (PMR), mais aussi adapter l'intérieur du local.	L'objectif est de permettre aux habitants de trouver un médecin sur place, de faire vivre la pharmacie qui vient de s'installer et a du mal à survivre, de créer une entrée entre les professions médicales et paramédicales mais aussi avec la résidence intercommunale Jean Villard	Consommation énergétique ; fréquentation du lieu ; implantation du médecin	NEANT	
Favoriser l'accès aux services publics	BRINDAS	Extension du groupe scolaire - renovation du bâtiment de la maternelle "de haut"	7 000 000,00 €	nov-22	avr-25	AMO sélectionnée, programme simple proposé Jury de concours MOE - phase offerte	La commune de Brindas est située dans le département du Rhône, elle appartient à la communauté de communes des Vallons. Aujourd'hui, l'école de la Commune compte environ 700 élèves répartis en 9 classes de maternelle et 17 classes d'élémentaire (26 classes) dont deux classes sont dans des constructions modulaires et trois classes sont dans un bâtiment annexe. L'école compte également un restaurant scolaire, également situé dans l'enceinte du groupe scolaire et dont la surface est d'ores et déjà nettement insuffisante, tant pour la production (les repas sont réalisés sur place en régime directe) que pour l'accueil des élèves. La Commune organise également les temps périscolaires (garderie). Aussi à l'horizon 2027, 892 élèves sont attendus ce qui représente au total 33 classes (+7 classes). L'équipe municipale souhaite anticiper l'avenir et ajouter 1 classe supplémentaire pour chaque section par rapport aux besoins découlant des prévisions démographiques, soit un prévisionnel de 12 classes en maternelle et de 23 classes en élémentaire, soit au total 35 classes (+9 classes). C'est dans ce contexte que la Commune a décidé d'opter pour une scolarisation en parallèle de l'ancienne école existante et d'ajouter une extension de l'école maternelle du bas (1500 m ² environ) et y intégrer un nouveau restaurant scolaire, renouveler le restaurant actuel pour accueillir les salles de classes de l'école et le périscolaire, et augmenter le nombre de classes de la maternelle du haut. Ce projet concerne à la fois le projet d'extension du groupe scolaire permettant de construire un bâtiment d'environ 1 500 m ² afin de passer le nombre de salles de classes de maternelle à 12, et de construire un restaurant scolaire et une nouvelle salle de restauration. D'autre part l'ancien restaurant scolaire, d'une surface d'environ 500 m ² sera rénové intégrant une rénovation énergétique, afin de transformer ces locaux en locaux d'accueil pour les temps périscolaires et le centre de loisirs. Enfin les locaux de l'ancienne maternelle du haut actuellement occupés par 3 classes de maternelles et des salles de restauration sera également rénové, notamment énergétiquement afin de créer six salles de classes pour l'école élémentaire.	La Commune souhaite disposer de bâtiments permettant de réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des visiteurs. Par ailleurs la Commune souhaite à travers ce chantier notable sur le mandat affiché sa volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable tant dans les métiers utilisés, le respect des dernières normes énergétiques que la mise en place de mesure "chartier propres" et l'intégration de dispositions spécifiques dans ses consultation. Par ailleurs la rénovation énergétique des bâtiments existants permettra également de réduire la consommation énergétique de ces bâtiments anciens.	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti, fiabilité des installations existantes et amélioration des rendements	NEANT	
	BRINDAS	Création d'un pôle sportif	1 600 000,00 €	janv-23	mars-24	Opportunité	La Commune a comme projet de regrouper sur un même lieu, à proximité du collège, un certain nombre d'installations sportives permettant une utilisation optimale du foncier et réduisant au maximum sa consommation et en permettant ainsi d'offrir à la population de la commune et notamment au public scolaire l'accès à des installations modernes et centralisées.	Il s'agit d'offrir à la population des équipements modernes, centralisés et leur permettant une pratique tout au long de l'année, notamment en créant deux terrains couverts. Par ailleurs regrouper l'ensemble des installations sportives à proximité du collège permet une occupation optimale des équipements par le public scolaire et réduit la consommation de l'espace, mais également facilite les déplacements, en concentrant tous les équipements sur un même lieu	Taux d'occupation des équipements, Taux d'occupation par le public scolaire.	NEANT	
	GREZIEU LA VARENNE	Construction d'un terrain en gazon synthétique	506 150,00 €	avr-21	sept-21	Consultation MOE	A ce jour, la commune possède un terrain de football en herbe (construit en 1997) et un terrain stabilisé (construit en 1977); une salle multi sports et des terrains de tennis couverts et non couverts. Création d'un terrain en gazon synthétique nouvelle 100 mx 60 m utilisable toute l'année par une diversité d'usagers	Afin de répondre aux attentes des usagers, la municipalité souhaite investir dans la construction d'un terrain en gazon synthétique, qui permettra une utilisation mixte du terrain et une exploitation optimale du terrain en toutes saisons. Crée un terrain en gazon synthétique pour répondre aux besoins de la population éviter l'artificialisation des espaces naturels à proximité et surtout engendrer une baisse de la consommation en eau.	Niveaux de consommation en eau ; amélioration du niveau de confort ressenti; usage mixte du terrain en toute saisonnalité et absence d'artificialisation de terrains naturels contigus	Dépot du dossier effectué	DSI part exceptionnelle
	GREZIEU LA VARENNE	Rénovation de la Halle et de ses abords	800 000,00 €	juin-22	juin-24	Etudes de faisabilité et diagnostics	Remise aux normes électriques-toiture et murs. La Halle est au cœur du village à proximité immédiate de la médiathèque, d'une résidence pour personnes âgées autonomes, d'une future crèche et d'un skate Park. La commune poursuit l'objectif de faire de ce bâtiment un centre de rencontre intergénérationnelle,	La commune a pour objectifs de disposer d'un local d'un bâtiment à haute qualités environnementales permettant de réduire les consommations énergétiques, limitant aussi l'artificialisation des sols tout en améliorant le confort des usagers.	niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti. Nouvelles fonctionnalités du bâtiment	NEANT	
	GREZIEU LA VARENNE	Réhabilitation anciens locaux école maternelle	2 800 000,00 €	avr-23	avr-26	Etudes de faisabilité et diagnostics	Démolition du bâti énergivore en préfabriqué. Reconstruction avec des matériaux à hautes qualités environnementales	La commune a pour objectifs de disposer d'un local d'un bâtiment à haute qualités environnementales permettant de réduire les consommations énergétiques, limitant aussi l'artificialisation des sols tout en améliorant le confort des visiteurs.	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration du niveau de confort ressenti. Nouvelles fonctionnalités du bâtiment	NEANT	
	POLLIONNAY	Réaménagement du stade	700 000,00 €	juin-21	août-21	Marché public en cours d'élaboration	La commune a constaté que le stade de foot n'était plus adapté à la pratique locale (foot à 6) et que cette surface inoccupée pouvait en revanche permettre de répondre au besoin moult fois exprimé d'aires de jeux, de sport et de convivialité de plein air. La commune a donc souhaité utiliser la moitié du terrain et les abords pour en faire des aires de pique-nique, de jeux collectifs avec des zones distinctes (3-6 ; 7-11 ans ; adolescents) et de sport de plein air. L'accès est mis sur l'inclusion dans le choix des dispositifs, afin de permettre à plusieurs générations de cohabiter, jouer, s'entretenir, se rééduquer. Cet espace sera accessible aux PMR sur sa totalité et arboré tant pour le confort des usagers que pour le principe.	L'objectif est de permettre des loisirs à proximité du centre-village pour toutes les tranches d'âge, pour les personnes en bonne santé ou qui n'ont pas cette chance, un lieu de rencontre multi-générationnel avec de la fraîcheur naturelle en période chaude grâce aux arbres. Un soin tout particulier a été apporté à l'accessibilité, tant les installations que des accès.	Satisfaction des usagers. Fréquentation du lieu.	NEANT	
	SAINTE CONSORCE	Agrandissement et aménagement de la cuisine du RS pour permettre l'élaboration des repas sur place.	Entre 300 000 € et 400 000 €	juin-23	sept-24	Diagnostic et études de faisabilité en cours	Le restaurant scolaire est organisé en self depuis la rentrée scolaire 2018/2019. Les repas (200 par jour en moyenne) sont fournis par un prestataire extérieur qui fournit également les repas pour les établissements privés et non réalisables. Afin de réduire les déchets et de valoriser les circuits courts d'approvisionnement, il est envisagé d'agrandir la cuisine satellite (pour la réchauffe) afin d'accueillir une cuisine directe pour confectionner les repas sur place et favoriser l'approvisionnement auprès de producteurs locaux et/ou bio. Une opération de compostage des déchets sera menée en parallèle à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 pour sensibiliser les enfants à cette problématique de gestion des déchets et leur valorisation sera utilisée dans les massifs de la commune. Les groupes de stockage froide et réfrigérés seront implantés afin de limiter au maximum leur consommation énergétique et seront exemptés de produits dangereux pour l'environnement.	La commune a pour objectifs de réduire les déchets liés à l'activité, aussi bien entrants avec la suppression des conditionnements plastiques et sortants avec le compostage des déchets. L'activité prendra en compte le développement durable avec un approvisionnement en produits bio et/ou bio locaux assurant une meilleure qualité des mets. Il en sera de même pour les matériels de stockage et de chauffe qui devront être peu énergivores et respectueux de l'environnement	Niveaux de consommation en gaz et électricité, niveau d'émission de CO2, amélioration de la qualité gustative des mets, réduction des déchets entrants et sortants, valorisation via le compostage, présence de produits dangereux dans les frigos et chambres froides, niveau de consommation d'eau, niveau de consommation de vaisselle à usage unique.	NEANT	
	SAINTE CONSORCE	Construction d'une maison pour tous associative pour l'accueil d'un espace jeunes et seniors et d'une médiathèque	Entre 400 000 € et 600 000 €	mai-24	sept-25	Etude de faisabilité en cours	La médiathèque est actuellement hébergée dans un local d'environ 200 m ² qui s'avère trop exigu. L'espace jeunes est confronté à la même problématique ce qui freine son développement. Par ailleurs, les seniors se retrouvent actuellement dans le bar de la salle d'animation qui manque de chaleur et de convivialité en petit comité. Il est projeté+G10 de construire une nouvelle médiathèque pouvant accueillir le fonds d'ouvrage et des espaces conviviaux pour la consultation des ressources papier et numériques sur place, le public est plus nombreux depuis l'intégration du réseau des médiathèques MEDIALVAL et la proposition d'animations familiales jeux de société. Le bâtiment comprendra une salle dédiée aux seniors et une autre à l'espace jeunes. Des salles plus petites pourront accueillir d'autres activités associatives, la demande est très forte en la matière grâce au dynamisme des associations communales	La commune a pour objectif d'agrandir ses locaux associatifs et médiathèque pour répondre au développement de l'offre sur la commune et aux besoins.	Développement des salles associatives, agrandissement de la médiathèque	NEANT	
	SAINTE CONSORCE	accessibilité autour de la mairie et désartificialisation	Entre 50 000 € et 75 000 €	juin-22	sept-23	Chiffrage en cours	Création d'un nouveau cheminement en mode doux autour de la Mairie pour desservir l'école, la médiathèque, la salle d'animation et l'espace jeunes. Il devra être conforme aux normes d'accèsibilité PMR tant pour les personnes qui le revêtent. Le revêtement actuel en béton sera remplacé par des matériaux permettant une désartificialisation du site et une meilleure intégration végétalisée.	La commune a pour objectif de se mettre en conformité avec les règles d'accèsibilité aux PMR et de désartificialiser les modes de déplacements doux	Désartificialisation des modes doux et accessibilité PMR	NEANT	

	VAUGNERAY	Agrandissement de la médiathèque	Entre 150 000 € et 300 000 €	juil-22	mars-23		Agrandissement de la médiathèque	Valorisation du patrimoine et mise en valeur du site Economie d'énergie	Taux d'occupation et diversité des acteurs	NEANT	
	YZERON	Réhabilitation du plateau sportif	93 911,00 €	juin-21	juil-21	Etude réalisée par l'agence technique départementale	Le plateau sportif existant (42 m X 32 m), construit dans les années 1960, n'est plus utilisé depuis de nombreuses années (20 ans). Son état est très fortement dégradé et laisse à l'abandon (enrobés très altérés, invasion de la végétation, clôture en grillage abimée, mur d'entraînement au tennis vétuste...). Il s'agit de le réhabiliter afin de permettre la pratique des sports collectifs (hand ball, foot, basket, volley, tennis ballon, hockey, jeux print-sportifs, tennis, jeux de raquette). L'équipement renoué serait ainsi mis à disposition des élèves des écoles publique et privée, des associations sportives (club de foot, ...) des habitants, notamment les jeunes (via l'espace jeunes ou en autonomie), voire les séniors pour des pratiques sportives douces, mais également des résidents du foyer de vie.	favoriser la pratique sportive sur la commune	satisfaction et santé des usagers,	Département : 18 000 € - dépôt du dossier effectué	DET R
	YZERON	Mise en sécurité de l'école publique du Ronzey	64 374,00 €	juil-21	août-21	Etude en cours de réalisation par le service ingénierie du département	L'école publique du Ronzey accueille 64 élèves, au sein de 3 classes (de la maternelle jusqu'en CM2). Les locaux abritent également le restaurant scolaire municipal. (près de 100 places de repas sur place) ainsi que les locaux périscolaires, ces deux services s'adressent également aux élèves de l'école privée (48 élèves). Le bâtiment a été mis en service en 2006. Les espaces extérieurs posent des problèmes de sécurité (le revêtement de la cour est fissuré, les clôtures sont en mauvais état ou inadaptées, notamment, portail et portillons).	Mise en sécurité des usagers de l'école, notamment d'un point de vue de Vigipirate (PPMS)	satisfaction des usagers mise aux normes sécurité	Dépôt du dossier effectué	DET R
	CCVL	Travaux de sécurisation de la gendarmerie de Vaugneray	66 969,34 €	avr-21	juil-21	Marché attribué	Sécurisation des clôtures et portails, rénovation éclairage des espaces extérieurs	A la demande des services de l'Etat, la CCVL doit sécuriser les locaux donnés à bail à la gendarmerie à Vaugneray.		Dépôt du dossier effectué	DSit classique
	CCVL	Requalification des extérieurs du centre de loisirs	200 000,00 €	déc-21	déc-22	Chiffrage en cours	Remise en valeur et mise à niveau des espaces extérieurs du Centre de Loisirs et du Relais d'Assistances Maternelles	Pratique du jeu (quels jeux, quels âges, etc.) Espace d'agrément et de rencontre Végétalisation, ombrage Facilité de surveillance Traitement des limites périphériques Stockage des jeux d'extérieur Point d'eau Point d'eau pour l'arrosage Revalorisation du bassin de détention sous forme de petits gradins		NEANT	
	CCVL	Réalisation d'équipements sportifs structurants	Entre 800 000 € et 1 200 000 €	janv-22	janv-24	Etudes en cours	La CCVL réfléchit à construire un équipement sportif structurant au sein de son territoire afin de promouvoir la pratique sportive. Plusieurs pistes sont étudiées : agrandissement du mur d'escalade, création d'un DOJO ou création d'une piste d'athlétisme.	Favoriser la pratique sportive	Utilisation des équipements Contentement des usagers	NEANT	
Aide à l'accès aux services numériques	MESSIMY	équipement des salles municipales de réunions de matériels informatiques	15 000,00 €	janv-22	avr-22		la Commune souhaite équiper les salles municipales et notamment la salle du conseil municipal de matériels informatiques permettant la tenue de réunions ou conférences à distance	.développement du numérique pour l'organisation des réunions et conférences. .Limitation des déplacements		NEANT	
	MESSIMY	installation de tableaux numériques à l'école maternelle	25 000,00 €	juil-22	sept-22		La Commune souhaite équiper les 4 classes de l'école maternelle de tableaux numériques . En effet, les enseignants de la commune demandent ces nouveaux équipements afin de développer une forme d'enseignement.	Développement du numérique à l'école		NEANT	
Favoriser le "mieux vivre ensemble"	CCVL	Création d'une "Maison de Territoire"	300 000,00 €	oct-21	nov-22	Etudes en cours	La CCVL souhaiterait créer dans cette ancienne maison d'habitation, une fois réaménagée et rendue accessible, une « Maison de Territoire » dédiée à la promotion du territoire communautaire. Les travaux visent donc à aménager l'intérieur de ce bâtiment d'habitation sur 3 niveaux qui seront reconvertis en lieu tertiaire et d'accueil du public. Cette « Maison de Territoire » comportera : - Des espaces d'expositions temporaires - Des espaces dédiés aux conférences et débats - Des espaces de vente de produits issus d'exploitations locales	Objectifs liés à l'identité locale, à la cohésion sociale, au vivre ensemble et objectifs environnementaux	Fréquentation des lieux et contentement des usagers Nombre de manifestations sur des thématiques transversales (environnement, agriculture, paysages...)	Opération inscrite au contrat PACTE du département du Rhône	
	BRINDAS	Création de jardins partagés	60 000,00 €	janv-22	déc-22	Lancement de l'étude	La commune souhaite développer un projet de jardins partagés à destination des habitants de la Commune. Ce projet a pour objectif de créer un lieu d'échanges intergénérationnels pour la population et de répondre par ailleurs à un besoin d'un retour à des produits sain dont l'origine est connue.	Il s'agit ici à la fois de parvenir à créer un lieu d'échanges intergénérationnels autour du jardin et également de favoriser l'entrée. Ce projet permet également de favoriser une utilisation respectueuse du foncier.	Nombre de parcelles créées, nombre de dossiers en instances, nombre de projets commun initiés.	NEANT	
	SAINTE CONSORCE	Création de jardins partagés	Entre 20 000 € et 50 000 €	juin-22	sept-23	Chiffrage en cours	Création de jardins et vergers partagés sur un terrain agricole appartenant à la commune. Le terrain est actuellement exploité par un agriculteur éleveur d'ovins qui sera associé au projet sur la partie entretien du terrain. Ce projet a vocation à favoriser le lien social et intergénérationnel.	La commune a pour objectif de développer une politique visant à favoriser une alimentation plus durable et locale. Elle souhaite encourager les habitants à cultiver eux-mêmes.	Accès à une alimentation saine, locale, économiquement élevée et accessible. Favoriser le lien social et intergénérationnel	NEANT	
	POLLIONNAY	Aménagement du bâtiment du stade en maison des associations	Non déterminé	janv-24	juin-25	Pré-études	Le bâtiment actuel est vétuste, inadapté aux besoins actuels mais son emplacement serait idéal pour y recréer un espace jeunes et/ou une maison des associations et/ou l'école de musique. Ce projet de mandat se fera après concertation de la population. Le bâtiment peut être agrandi et rénové thermiquement.		Fréquentation du bâtiment. Consommations énergétiques en baisse	NEANT	
	SAINTE CONSORCE	Restauration du tableau les 2 anges, rénovation du chemin de croix et réalisation d'une copie de la statue de Sainte-Consorte	Entre 20 000 € et 40 000 € HT	juil-21	juil-22	Recherche du maître d'œuvre en cours	Le tableau des 2 anges est une œuvre non classée qui trouve sa place en face du tableau classé "monument historique" de l'Annonciation restauré en 2019 et 2020. Le chemin de croix présent également dans l'église a été fragilisé et endommagé, il est envisagé de le restaurer afin de le préserver. Par ailleurs, la statue de Sainte-Consorte emblème de la commune est très endommagée malgré une rénovation récente, car soumise aux intempéries. Une copie sera réalisée afin de conserver durablement l'original en lieu sûr à l'intérieur de l'église.	La commune a pour objectif de préserver son patrimoine historique non classé. La statue est particulièrement symbolique pour la commune. Le tableau de l'Ange viendra compléter le tableau de l'Annonciation	Préservation du patrimoine, préservation de l'identité de la commune, valorisation du patrimoine existant.	NEANT	

Commune / Intercommunalité	Projet	Montant	Début opération	Fin opération	Etape d'avancement	Description	Objectifs	Indicateurs des objectifs	Opérations ayant déjà bénéficié de subventions	Dépot du dossier
CCVL	Création de parcs d'activités économiques communautaires à Vaugneray, Thurins et Grezieu La Varenne	Entre 1 700 000 € et 2 700 000 €	janv-23	déc-26	Maison Blanche : marché de travaux en cours de rédaction. La Goyenche : achat des terrains en cours Les Ferrières : faisabilité à mener	Dans le cadre de sa compétence économique, la CCVL a vocation à créer des parcs d'activité permettant l'implantation d'entreprises sur le territoire. Ces implantations permettent également la création d'emploi. Trois lieux sont à l'étude pour l'implantation de ces PAE : l'extension du PAE Maison Blanche à Vaugneray, la création du parc d'activités de la Goyenche à Thurins et l'extension du parc d'activités des Ferrières à Grézieu La Varenne.	Implantation d'entreprises Création d'emplois	Nombre d'entreprises du territoire Nombre d'emplois créés sur le territoire	NEANT	
SAINTE CONSORCE	Réimplantation d'un bar restaurant en centre bourg	Entre 400 000 € et 500 000 €	juin-23	juil-24	Etude de faisabilité en cours	Le bar-restaurant du centre bourg, lieu d'échanges et d'animation communal a fermé fin 2016. Dans le cadre de la requalification du Centre bourg, la commune souhaite piloter l'implantation d'un commerce bar-restaurant dans l'enveloppe du projet immobilier en cours de réflexion. A ce titre, elle a fait l'acquisition de l'immeuble en partenariat avec l'EPORA qui assure le portage financier. Elle envisage l'acquisition du futur local qui sera construit.	La commune a pour objectif de maintenir un lieu de convivialité et d'accueil au centre bourg de la commune.	Dynamique économique	NEANT	
POLLIONNAY	Installation d'une épicerie dans le local de l'ancien fleuriste	50 000,00	janv-23	déc-23	Recherche d'un candidat	La commune possède une petite épicerie annexée au bar tabac, que la population ne fréquente que très peu à cause du contexte (nécessité de passer par le bar et d'y payer, notamment). Elle souhaite installer une véritable petite épicerie à côté de la nouvelle boucherie, à l'occasion de la vente du bar-tabac et du départ de la fleuriste (qui quitte un local communal assez récent pour un local plus petit et donc moins cher, toujours sur la commune)	L'objectif est de permettre aux habitants de trouver dans le village une boucherie, un boulanger et une épicerie (en plus de la fleuriste et du patissier-chocolatier). Les personnes âgées ou sans moyen de mobilité sont très demandeurs de ces facilités, et la commune souhaite créer à cette occasion un véritable centre-bourg, dans un territoire historiquement écartelé entre ses hameaux avec un centre-bourg inexistant. Cela va dans la continuité de la réfection de la place de la paix et de la politique de développement des commerces du mandat précédent.	Fréquentation du lieu	NEANT	